



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 159 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Généralités	5
B. Exécution du budget	6
C. Activités d'appui à la Mission	10
D. Coopération entre les missions déployées dans la région	11
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	12
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
III. Exécution du budget	79
A. Ressources financières	79
B. Budget du Centre de services régional d'Entebbe	80
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources	81
D. Évolution des dépenses mensuelles	82
E. Autres recettes et ajustements	82



F.	Dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	83
IV.	Analyse des écarts	83
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	89
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	89

Résumé

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; appui).

Pendant l'exercice considéré, plusieurs événements importants ont eu une incidence sur l'exécution du mandat de la MINUSS, notamment la mise en place de mesures d'austérité par le Gouvernement du Soudan du Sud, la réapparition des tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud et les retards intervenus dans le programme de construction de la Mission.

La MINUSS a adapté ses priorités et ses activités compte tenu de ces changements majeurs et continué d'apporter une grande contribution dans les domaines de la consolidation de la paix et l'élargissement de l'autorité de l'État, de l'atténuation des conflits et la protection des civils, du renforcement des capacités, des droits de l'homme et de l'appui.

La Mission a engagé des dépenses d'un montant de 721,1 millions de dollars durant l'exercice, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 99,9 %.

Les dépenses engagées au titre du personnel civil ont été supérieures de 92,1 millions de dollars au crédit ouvert, mais ce dépassement a été plus que compensé par le fait que les dépenses au titre du personnel militaire et de police (51,4 millions de dollars) et les dépenses opérationnelles (41,7 millions de dollars) ont été inférieures aux prévisions. Le dépassement des coûts au titre du personnel civil s'explique principalement par un taux de déploiement du personnel international, des Volontaires des Nations Unies et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) plus élevé que prévu. Le budget de la MINUSS a été établi sur la base du plan de financement standard et prévoyait des taux de vacance de postes tenant compte du fait que la Mission venait d'être créée, la MINUSS ayant hérité de nombreuses ressources humaines et financières de la MINUS. La sous-utilisation des crédits ouverts au titre du personnel militaire et de police est principalement due au fait que la plus grande partie du matériel appartenant aux contingents était déjà en place au Soudan du Sud, et la sous-utilisation des crédits alloués aux dépenses opérationnelles au fait que la Mission a récupéré des véhicules, du matériel, des installations et des structures provenant de missions en liquidation.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	241 610,0	190 184,0	51 426,0	21,3
Personnel civil	89 670,5	181 721,0	(92 050,5)	(102,7)
Dépenses opérationnelles	390 849,1	349 185,7	41 663,4	10,7
Montant brut	722 129,6	721 090,7	1 038,9	0,1

Recettes provenant des contributions du personnel	10 076,8	15 172,7	(5 095,9)	(50,6)
Montant net	712 052,8	705 918,0	6 134,8	0,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	722 129,6	721 090,7	1 038,9	0,1

Ressources humaines : exécution du budget

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	166	154	7,2
Contingents	6 834	5 049	26,1
Police des Nations Unies	900	455	49,4
Personnel recruté sur le plan international	955	735	23,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	179	88	50,8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 407	1 034	26,5
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	464	260	44,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	42	16	61,9
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	83	44	47,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	20	2	90,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	400	308	23,0
Personnel fourni par des gouvernements	81	61	24,7

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois (pour le personnel civil, du 1^{er} janvier au 30 juin 2012).

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 28 octobre 2011 (A/66/532), s'élevait à 738 266 500 dollars brut (montant net : 727 964 500 dollars). Ce budget couvrait le déploiement de 166 observateurs militaires, 6 834 militaires, 900 membres de la Police des Nations Unies, 957 agents recrutés sur le plan international, 1 590 agents recrutés sur le plan national (parmi lesquels 183 administrateurs), 506 Volontaires des Nations Unies, 81 agents fournis par des gouvernements et 500 temporaires recrutés pour des activités autres que des réunions (dont 82 sur le plan international et 418 sur le plan national).

2. Dans son rapport du 7 décembre 2011, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 738 266 500 dollars pour l'exercice 2011/12 (A/66/592, par. 75). Ce montant comprend 277 915 150 dollars prélevés sur les 482 460 500 dollars précédemment mis en recouvrement en application de la résolution 65/257 B de l'Assemblée et destinés à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et la MINUSS.

3. Par sa résolution 66/243 A, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 722 129 600 dollars (montant net : 712 052 800 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2011/12, montant qui comprend le crédit brut de 277 915 150 dollars (crédit net : 269 040 850 dollars) précédemment approuvé dans sa résolution 65/257 B et qui a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Généralités

4. Le mandat de la Mission a été établi par la résolution 1996 (2011) par le Conseil de sécurité, puis élargi par une résolution ultérieure du Conseil. Le mandat pour l'exercice considéré découle également de la résolution 1996 (2011) du Conseil.

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de consolider la paix et la sécurité et d'aider à créer les conditions propices au développement du Soudan du Sud en vue de donner au Gouvernement les moyens de gouverner efficacement et démocratiquement le pays et d'établir de bonnes relations avec ses voisins.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a, au cours de l'exercice considéré, contribué à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, organisés par composante (consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats obtenus en 2011/12, effectuée sur la base des cadres de budgétisation axée sur les résultats

figurant dans le budget. Sont notamment mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs (qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées) et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Exécution du budget

Consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État

8. Afin de renforcer la gouvernance démocratique au Soudan du Sud, la Mission a fourni des conseils et un appui technique aux fins de l'élaboration de lois électorales et de la création d'institutions électorales. Une Commission nationale de révision constitutionnelle a été créée le 9 janvier 2012; elle compte 55 membres représentant plusieurs partis politiques ainsi que des associations de la société civile et des groupes religieux. La Mission a créé et présidé un forum consultatif dans le cadre duquel se sont réunis tant des responsables que des experts afin de coordonner l'appui technique apporté au processus de révision constitutionnelle. Elle a facilité l'organisation de tables rondes tenues au niveau local avec des partis politiques et des organisations de la société civile en vue de promouvoir la participation et la transparence et a disséminé des informations à cet effet. En outre, elle a continué d'avoir des échanges réguliers avec les gouvernements des États afin de promouvoir la planification au niveau des États pour ce qui est du relèvement rapide, de la réintégration, de la consolidation de la paix et de la création de conditions propices au développement, notamment l'amélioration de l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance.

9. En application des dispositions de la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, la MINUSS a coopéré avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires internationaux à l'élaboration d'un plan d'appui des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix au Soudan du Sud. Le projet de plan a été approuvé par le Gouvernement et l'équipe de pays ainsi que par tous les grands partenaires bilatéraux et régionaux au Soudan du Sud.

10. Malgré les problèmes posés par des éruptions de violence interne, la MINUSS a appuyé les processus de paix et de réconciliation menés à travers le Soudan du Sud avec la participation des gouvernements des États, d'administrations locales, de notables locaux, de chefs religieux, de groupes de la société civile et d'associations de jeunes et de femmes. Elle a également fourni des analyses actualisées et procédé à la cartographie des conflits afin de faciliter la prise de décisions. Durant l'exercice considéré, la MINUSS a largement contribué à l'exécution des programmes concernant les femmes et la paix et la sécurité, jouant un rôle fondamental dans la coordination de la mise en œuvre sur le terrain des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité et de certains aspects de la résolution 1960 (2010) du Conseil. Elle a fourni des avis techniques aux fins de la réalisation de ses objectifs en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes, encourageant la participation des femmes dans la vie politique et le processus d'élaboration de la constitution, et a apporté un appui technique au Gouvernement et à des organisations de la société civile.

Atténuation des conflits et protection des civils

11. Durant les premiers mois de son mandat, la Mission a adopté une démarche globale en matière de protection des civils, travaillant en étroite collaboration avec les autorités du Soudan du Sud à tous les niveaux, y compris les autorités militaires et policières, afin de leur faire prendre conscience de la responsabilité qui leur incombe de protéger les civils. La Mission a par ailleurs mis en place un système d'alerte rapide qui l'a aidée à déceler et à désamorcer les menaces avant qu'elles ne prennent de plus grandes proportions, notamment en menant des activités de sensibilisation des responsables politiques et en procédant au déploiement intégré de personnel civil et militaire et de membres de la police.

12. La MINUSS a activement contribué à l'organisation d'un grand nombre de conférences de paix, d'ateliers consultatifs et d'activités ayant directement pour objet d'atténuer les conflits. Au niveau des États, elle a suivi les migrations des pasteurs (tribus Rizeigat, Misseriya, Hawazma et Falatta) et en a rendu compte et a facilité le dialogue entre les autorités locales, les notables locaux, les chefs religieux et les groupes de la société civile, ce qui a permis d'atténuer la violence intercommunautaire. En ce qui concerne les milices, l'accent a été mis sur le suivi des processus de dialogue et d'intégration en vue d'appuyer le Gouvernement. Les autorités locales et des États ont recouru aux bons offices de la Mission pour régler toute une série de problèmes. La MINUSS a travaillé avec des partenaires internationaux et locaux dans les 10 États afin de renforcer la protection des civils dans la zone relevant de sa responsabilité. Parmi les difficultés rencontrées par la Mission au quotidien, on citera le manque de ressources humaines et logistiques, notamment les vacances à des postes essentiels, le manque d'assistants linguistiques et le défaut de capacités fluviales, et de l'insuffisance des moyens dont disposait le Gouvernement. La MINUSS a continué d'appuyer le renforcement des capacités du Gouvernement en matière de protection de la population civile.

13. La MINUSS a étroitement collaboré avec des acteurs gouvernementaux, notamment le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale et les ministères de la protection sociale des États, en vue de lutter contre les violations graves des droits des enfants. À cette fin, elle a régulièrement fourni des informations sur les violations commises dans tel ou tel État, dont elle s'est efforcée d'atténuer les conséquences en faisant intervenir des institutions gouvernementales, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les organisations non gouvernementales partenaires. Elle a par ailleurs activement collaboré avec l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) à l'organisation de contrôles réguliers dans divers centres de formation militaire et casernes pour veiller à ce que ni la SPLA, ni les chefs des milices rebelles ayant bénéficié d'une amnistie ne recrutent des enfants n'ayant pas l'âge légal. Parmi les principales difficultés rencontrées par la MINUSS à cet égard, on citera la faiblesse des systèmes de protection sociale de la plupart des États, le fait que les milices ont continué de sévir, aggravant ainsi l'insécurité, et les restrictions imposées aux mouvements du personnel dans certains États.

Renforcement des capacités

14. La mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été retardée en raison de circonstances imprévues, et notamment par le manque de moyens dont le Gouvernement disposait du fait de l'adoption de

mesures d'austérité et de l'insécurité qui régnait dans les zones frontalières entre le Soudan du Sud et le Soudan. La MINUSS est convenue d'instructions permanentes avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, a commencé la construction de trois bâtiments provisoires et a affecté du personnel dans les bureaux ouverts par la Commission dans les différents États. Les activités de planification des programmes qui ont été menées ont permis d'achever l'établissement des documents afférents au projet de programme.

15. La police sud-soudanaise a réalisé des progrès réguliers dans la mise en œuvre de son programme de transformation et de réforme. La Police des Nations Unies a fourni un appui technique aux fins de la mise en place d'un processus national d'enregistrement et de sélection (qui a permis d'enregistrer plus de 38 000 agents de la police nationale), développé les programmes de formation, nommé des conseillers au sein des directions du Ministère de l'intérieur et affecté certains de ses membres dans les locaux de la police sud-soudanaise. L'administration pénitentiaire sud-soudanaise a adopté un plan de développement stratégique sur trois ans (juillet 2012-juin 2015) visant à combler les grandes lacunes constatées dans le système pénitentiaire, y compris au regard des conditions de détention et des moyens mis à la disposition du personnel. La MINUSS et d'autres partenaires ont fourni un soutien technique afin de lutter contre les arrestations et les détentions arbitraires.

16. En ce qui concerne la justice civile, le système pénitentiaire et la justice militaire, la MINUSS a collaboré avec les organismes compétents des Nations Unies et les acteurs bilatéraux à mettre en place les capacités de base nécessaires pour assurer les fonctions essentielles de justice pénale dans les 10 États, en s'attachant particulièrement à aider le Gouvernement à mettre fin aux détentions arbitraires et prolongées dans les régions sujettes à des conflits, à établir des institutions pénitentiaires sûres et humaines et à créer un système de justice militaire complémentaire du système de justice civile. Pour ce faire, elle a utilisé tous les moyens mis à sa disposition, notamment le personnel fourni par le Gouvernement et des partenariats avec d'autres organisations. Pendant l'exercice considéré, la Mission a appuyé la mise en place d'une architecture de sécurité, le renforcement des capacités des acteurs chargés de la gouvernance et du contrôle dans le domaine de la sécurité et l'élaboration de politiques relatives au contrôle des armes légères.

Droits de l'homme

17. Le Soudan du Sud n'a guère progressé sur la voie de la signature et de la ratification des principaux instruments des droits de l'homme, principalement en raison d'un manque de moyens. Afin de renforcer les capacités de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud, la MINUSS a fourni des conseils techniques qui ont permis d'établir des règles de procédure concernant l'enregistrement des plaintes et la conduite des enquêtes, d'élaborer un plan stratégique et de concevoir des modules d'enseignement sur les droits de l'homme. La Mission a également organisé plusieurs formations visant à renforcer les capacités de divers acteurs et secteurs nationaux (SPLA, police, services pénitentiaires, juges et magistrats du parquet, parlementaires et société civile) en matière de respect et de protection des droits de l'homme.

18. Le Gouvernement a continué d'avoir beaucoup de difficultés à garantir le respect des droits fondamentaux des Sud-Soudanais, en particulier compte tenu de l'intensification des conflits intercommunautaires durant la première moitié de

l'exercice. Au lendemain des attaques menées au Jongleï fin décembre 2011, lorsque des jeunes Lou Nuer s'en sont pris à des Murle, la MINUSS a mené une enquête approfondie dans le cadre de laquelle elle a effectué 20 missions d'établissement des faits avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le rapport sur les droits de l'homme que la MINUSS a publié en juin 2012, consacré à la violence intercommunautaire au Jongleï, a été favorablement accueilli. Pour faire face à ce problème de violence, le Gouvernement a mené au niveau de l'État une campagne de désarmement civil qui a duré de mars 2012 jusqu'à la fin de l'exercice considéré et a contribué à améliorer la stabilité et à faire diminuer le nombre d'attaques et de violences signalées. Un certain nombre de violations des droits de l'homme auraient néanmoins été commises par des éléments indisciplinés de la SPLA, principalement dans le comté de Pibor. Plusieurs de ces violations ont été constatées par les équipes intégrées déployées par la MINUSS pour effectuer des missions de surveillance au Jongleï. Grâce aux efforts de sensibilisation déployés par la Mission en vue de mettre fin à l'impunité, certaines d'entre elles ont donné lieu à des poursuites judiciaires.

19. Par l'intermédiaire des équipes de surveillance du respect des droits de l'homme déployées dans les différents États, la Mission a suivi les cas de détention arbitraire dans des commissariats et des prisons. Grâce à son action de sensibilisation et aux conseils qu'elle a fournis aux autorités, certains détenus ont été relâchés et les procédures judiciaires engagées contre d'autres ont avancé. La Mission a dû faire face à un certain nombre de difficultés à cet égard, notamment le manque de volonté politique, l'insuffisance des capacités et des ressources, et l'absence de mécanisme de contrôle permettant de tenir les autorités responsables lorsqu'elles prennent des mesures conduisant à des détentions arbitraires.

20. La MINUSS a engagé des dépenses d'un montant de 721,1 millions de dollars durant l'exercice, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 99,9 %. Les dépenses engagées au titre du personnel civil ont été supérieures de 92,1 millions de dollars au crédit ouvert, mais ce dépassement a été plus que compensé par des dépenses moins élevées que prévues au titre du personnel militaire et de police (51,4 millions de dollars) et des dépenses opérationnelles également inférieures aux prévisions (41,7 millions de dollars). Le dépassement de crédits au titre du personnel civil s'explique principalement par un taux de déploiement plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, les Volontaires des Nations Unies et le personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le budget de la MINUSS a été établi sur la base du plan de financement standard et prévoyait des taux de vacance de postes tenant compte du fait que la Mission venait d'être créée. La MINUSS a hérité d'une quantité considérable de ressources humaines et logistiques de la MINUS, mais une grande partie de ces ressources logistiques ont à présent besoin d'être remplacées. La sous-utilisation des crédits ouverts au titre du personnel militaire et de police s'explique principalement par le fait que la plupart du matériel appartenant aux contingents était déjà en place au Soudan du Sud, et la sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles par le fait que la Mission a récupéré des véhicules, du matériel et des installations et structures provenant de missions en liquidation.

21. Le taux effectif moyen de vacance de postes était de 23,0 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 50,8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 26,5 % pour les agents des services généraux.

C. Activités d'appui à la Mission

22. Les principales activités d'appui ont porté sur la stratégie globale d'appui aux missions, et c'est donc à ce titre que le gros des ressources a été utilisé. La MINUSS a déployé des efforts considérables pour réorganiser la Division de l'appui à la mission conformément à la stratégie globale. Le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, créé vers la fin de l'exercice (en avril 2012), a été chargé de gérer ce changement et de mettre en place un dispositif de gestion de la chaîne logistique dans la Mission. Plusieurs sections (la Section des approvisionnements, la Section de la gestion des marchés, la Section du contrôle des mouvements, la Section de la gestion du matériel – y compris le groupe de la réception et de l'inspection du matériel – et la Section mixte des opérations logistiques) ont été regroupées au sein du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission en vue de créer une structure horizontale permettant de renforcer l'efficacité et la rentabilité de la chaîne d'approvisionnement. Si certains progrès ont déjà été accomplis en 2011/12 en ce qui concerne la gestion du matériel et l'entreposage, les principaux avantages de cette réorganisation devraient se faire sentir durant l'exercice 2012/13, et d'autres améliorations continueront d'être réalisées les années suivantes.

23. Au cours de l'exercice considéré, des écarts considérables ont été constatés entre les moyens demandés et les moyens obtenus au titre du génie. Bien que quatre compagnies de génie routier aient été approuvées, seule l'une d'entre elles a effectivement été déployée à Djouba. Des contingents de trois pays ont été transférés de la MINUS dans leur configuration d'origine. Une des compagnies de génie sera bientôt transformée en compagnie de génie routier. Une autre achèvera sa période de service à la fin de 2012 et ne sera pas remplacée par une compagnie de génie routier. Une troisième est en attente de conversion, le mémorandum d'accord pertinent devant encore être signé. La quatrième compagnie de génie routier attend toujours la confirmation de ses dates de déploiement.

24. Le concept d'opérations prévoyait que tous les bataillons seraient déployés avec des moyens de génie complets, mais il a par la suite été décidé de n'y incorporer que des moyens de génie léger. Ce changement a considérablement accru le volume de travail de la Division de l'appui à la Mission, qui s'est soudainement vue chargée de la construction des aires de stockage et de stationnement dans les nouveaux sites de base opérationnelle de compagnie alors que cette responsabilité devait initialement incomber aux spécialistes du génie des bataillons.

25. Le manque de moyens de génie suffisants a entraîné des retards considérables dans l'exécution de nombreux projets prioritaires de la Mission, notamment la construction de bases d'appui de comté et de bases opérationnelles de compagnie, l'expansion et l'amélioration des sites situés dans les capitales des 10 États et l'expansion du quartier général de la Mission et des logements destinés au personnel à Djouba. La réalisation d'autres projets concernant notamment l'amélioration des routes et des aérodromes a également été retardée. En conséquence, la Mission n'a pas pu s'acquitter de son mandat dans plusieurs domaines.

26. De surcroît, les conditions d'opération au Soudan du Sud se sont avérées extrêmement difficiles étant donné que les infrastructures routières du pays sont limitées (seuls 100 km de route sont pavés dans l'ensemble du pays) et que, durant la saison des pluies, qui a duré six mois (voire plus dans certaines régions), la plupart des sites n'étaient pas accessibles par la route mais seulement par les airs, ce

qui a augmenté les coûts d'activités essentielles d'appui à la Mission telles que le réapprovisionnement et la relève et le rapatriement des contingents et du personnel. En outre, pendant cette saison, les conditions climatiques et l'état du sol (terre noire à coton) ont considérablement gêné les travaux de construction, ce qui a aussi contribué à retarder l'exécution du programme de construction.

27. Les retards survenus dans le programme de construction de la Mission aux niveaux des États et des comtés sont principalement dus au manque de moyens de génie, à des inondations, à des problèmes de sécurité dans certains lieux et au fait que les autorités douanières soudanaises ont retenu des conteneurs appartenant aux Nations Unies à Kosti. Sur les 19 bases d'appui de comté prévues pour l'exercice considéré, au 30 juin 2012, 8 étaient opérationnelles et 7 autres étaient toujours en construction. Dans quatre comtés, la Mission a pu s'installer dans les bases d'appui au référendum de l'ancienne MINUS, ce qui lui a permis d'établir une présence dans un total de 12 comtés. Treize bases opérationnelles de compagnie ont été installées pendant l'exercice considéré, soit quatre de plus que prévu. La Mission a pu loger des contingents dans huit sites qui étaient déjà opérationnels à l'époque de la MINUS sans devoir entreprendre de travaux supplémentaires. Elle a achevé la première phase de la construction de cinq bases opérationnelles de compagnie supplémentaires. La deuxième phase sera menée à bien une fois que les conteneurs seront arrivés de Kosti. Le nombre de bases opérationnelles a été porté à 13 parce que le nombre prévu pour les trois premières années, qui devait être de 9, a été fixé à 22 de sorte que les troupes soient plus mobiles.

28. L'introduction et la mise à l'essai du plan de financement standard ont représenté une difficulté supplémentaire pour la Mission durant l'exercice considéré. Un comité d'allocation des ressources dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général et composé des principaux dirigeants de la Mission a été créé. Ce comité a procédé à un examen trimestriel des progrès réalisés par la Mission dans l'exécution de son mandat et a formulé des recommandations quant aux domaines sur lesquels elle devrait se concentrer en priorité durant les trois mois suivant l'examen. Le fait d'avoir une certaine visibilité quant au déploiement des contingents et du personnel et à l'état d'avancement des projets de construction et des projets prioritaires de la Mission a permis aux hauts dirigeants de diriger les fonds vers les domaines critiques. Le Comité a veillé à ce que les ressources soient promptement réaffectées à des domaines prioritaires afin que la Mission puisse mener à bien les tâches qui lui ont été confiées.

D. Coopération entre les missions déployées dans la région

29. La MINUSS a cherché à resserrer sa coopération avec d'autres missions de maintien de la paix dans des domaines d'intérêt commun comme la sécurité et le partage d'informations. Elle a ainsi échangé des renseignements avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Union africaine et d'autres partenaires régionaux et internationaux en vue de faire face aux menaces que représente l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Elle a également mené des opérations en étroite collaboration avec la FISNUA et fourni un appui dans la limite de ses capacités, notamment en hébergeant des équipages aériens et, temporairement, des convois de troupes.

30. Pendant la crise grave que le Jonglei a connue en décembre 2011 et janvier 2012, la MINUSS a demandé un appui aérien militaire aux autres missions présentes dans la région, ce qui a conduit au redéploiement d'une unité de transport aérien de la MONUSCO à la MINUSS pour une courte durée.

31. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la plateforme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un centre régional de services ayant pour rôle de fusionner les fonctions administratives et d'appui de missions géographiquement proches au sein d'un centre régional autonome. Durant l'exercice 2011/12, quatre projets (arrivées et départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, exploitation d'un centre régional de formation et de conférence et exploitation du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements) ont été transférés au Centre de services régional. La MINUSS a transféré 14 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 postes d'agent du Service mobile et 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre, postes dont les titulaires seront affectés à ces projets aux côtés du personnel fourni par d'autres missions.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

32. L'équipe de pays des Nations Unies a été consultée à toutes les étapes de l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats et du tableau d'effectifs. La collaboration entre la Mission et les organismes, fonds et programmes a été fonction du mandat de la MINUSS, défini dans la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, et des mandats des organismes, fonds et programmes, en tenant compte des avantages respectifs et des capacités sur le terrain de chacune de ces entités. Des plans de travail communs ont été établis dans les domaines où les mandats sont complémentaires, en particulier la promotion de l'état de droit, le désarmement, la mobilisation et la réintégration et la protection de l'enfance, au regard desquels sont définis les activités conjointes prévues, les rôles et les responsabilités de chaque entité, le calendrier d'achèvement des tâches, les ressources nécessaires et les résultats attendus. La coordination des activités et le suivi des progrès réalisés ont été effectués au moyen de mécanismes établis à cet effet qui prévoyaient la tenue de réunions régulières et la participation des parties intéressées. En outre, la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix de la MINUSS a joué un rôle essentiel dans la facilitation de la coordination au niveau des États et la promotion de la collaboration et de l'échange d'informations entre les organismes, fonds et programmes opérant à l'échelle des États et la Mission, ainsi qu'entre les états-majors dans les États et le quartier général de la MINUSS.

33. Il convient de souligner que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont établi un plan conjoint d'appui à la consolidation de la paix ainsi qu'un plan opérationnel budgétisé dans lequel sont définis 15 produits prioritaires conformes aux objectifs fixés dans le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles. La formulation des projets, qui était en cours au moment de la publication du présent rapport, permettra d'accélérer l'allocation des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : consolidation de la paix et extension de l'autorité de l'État

34. La MINUSS a offert ses bons offices au Gouvernement sud-soudanais en établissant et en maintenant des contacts réguliers avec toute une série de représentants du Gouvernement, de partis politiques, de l'appareil chargé de la sécurité, de la communauté diplomatique et de la société civile. Le Soudan du Sud a avancé, pendant l'exercice considéré, dans la création à l'échelle nationale de mécanismes législatifs et de contrôle, avec le soutien de la MINUSS, qui s'est acquittée en cela du mandat qu'elle avait reçu du Conseil de sécurité. La MINUSS a également favorisé l'adoption de la législation indispensable pour encourager l'ouverture de l'espace politique.

Réalisation escomptée 1.1 : Transition politique sans heurt, établissement de mécanismes de gouvernance solides et transparents

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Mise en place de mécanismes pour l'organisation de consultations régulières entre les autorités élues de l'État et les autorités nommées des comtés et leurs administrés

Des réunions régulières ou ponctuelles avec des représentants de l'État appartenant aux pouvoirs exécutif et législatif ont été organisées dans les 10 États. En outre, la MINUSS a facilité la tenue de missions conjointes régulières avec des membres de l'Assemblée législative nationale et avec des commissaires de comtés, au cours desquelles ont été diffusées des informations destinées à améliorer la connaissance des autorités de l'État et des comtés ainsi que de leurs administrés.

1.1.2 Mise en place de mécanismes de contrôle permettant de traquer et de traiter les affaires de corruption et d'irrégularités de gestion

Adoption des projets de loi sur la gestion et la responsabilisation des finances publiques et sur le pétrole; examen par l'Assemblée législative nationale des rapports du Vérificateur général des comptes pour 2005/06; promulgation, le 9 décembre 2011, d'un décret présidentiel astreignant les hauts fonctionnaires à déclarer leurs revenus, leurs biens et leurs dettes, et à confirmer qu'ils s'abstiennent de participer aux activités du secteur privé, et création d'un comité composé d'experts indépendants chargé d'enquêter sur un scandale présumé concernant l'achat de céréales survenu en 2008. Des organes de lutte contre la corruption ont été établis dans chaque État, mais ce mécanisme de contrôle n'est pas suffisamment financé par le Gouvernement sud-soudanais.

1.1.3 Extension de l'autorité du Gouvernement aux niveaux des États et des comtés et amélioration de l'image du régime auprès de la population

Des consultations communautaires ont été organisées pour la construction de 10 portails reliés aux bases d'appui aux comtés. Ces portails, qui favorisent l'extension de l'autorité du Gouvernement au niveau des comtés, se composent d'installations de développement communautaire et d'espaces supplémentaires à usage de bureaux pour les autorités des comtés (que le personnel de l'ONU partagera avec les fonctionnaires des comtés). Les principales difficultés recensées sont le manque de budgets de fonctionnement propres à permettre aux collectivités locales de fournir les services de base et une capacité technique minimale des fonctionnaires et des partenaires d'exécution. Les collectivités et les autorités des comtés se sont dites satisfaites du processus de consultation les associant aux représentants des jeunes, des aînés et des femmes et aux hauts dirigeants. Sur les 19 bases d'appui aux comtés prévues pour l'exercice considéré, 8 étaient en usage au 30 juin 2012 et 7 autres étaient en construction. La Mission a également disposé d'une représentation dans 4 comtés puisqu'elle a utilisé les anciennes bases d'appui au référendum qui ont permis à la MINUSS d'être présente dans 12 comtés.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Établissement d'un dialogue politique avec le Soudan du Sud et les principaux partenaires internationaux, grâce à des réunions mensuelles tenues avec les diplomates afin de faire le point sur la situation politique et d'examiner et d'adopter des stratégies communes	Oui	Un dialogue politique avec des partenaires du Soudan du Sud et des partenaires internationaux a été mis en place, notamment 9 réunions du mécanisme de mise en œuvre du mandat conjoint MINUSS-Gouvernement sud-soudanais, auxquelles ont participé 2 hauts responsables de la MINUSS et du Gouvernement sud-soudanais, dans le cadre desquelles le plan de consolidation de la paix a été examiné et défini, et 16 séances d'information destinées à la communauté diplomatique ont été organisées par le Représentant spécial du Secrétaire général, dans le cadre desquelles des approches et des messages communs ont été examinés et arrêtés. D'autres séances ont eu lieu entre la fin de décembre 2011 et janvier 2012, motivées par la crise de Jongleï.
Conseils au Soudan du Sud sur l'adhésion aux organismes internationaux et régionaux compétents et sur la ratification des traités internationaux et les obligations d'informer qui en découlent	Oui	Des réunions se sont tenues avec des hauts responsables du Gouvernement, le 14 juillet 2011, sur des questions concernant l'adhésion du Soudan du Sud à l'Organisation des Nations Unies, avec l'Autorité intergouvernementale

- pour le développement, le 25 novembre 2011, avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le 16 décembre 2011, et avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, le 18 avril 2012. Le Soudan du Sud a présenté, le 11 novembre 2011, sa demande d'adhésion à la Communauté de l'Afrique de l'Est.
- La MINUSS a donné des conseils sur la ratification des traités à l'occasion de 4 réunions consultatives tenues en 2012 avec le Ministère de la justice, l'Assemblée législative nationale et le Ministère des affaires étrangères. Elle a également organisé, en février, mars et avril 2012, 3 ateliers de formation sur les traités et les mécanismes de présentation de rapports, destinés aux organes gouvernementaux, notamment le Ministère des affaires étrangères, la Direction des conventions internationales, des traités, des droits de l'homme et de l'assistance juridique du Ministère de la justice, le Comité des droits de l'homme de l'Assemblée nationale et la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud.
- Oui 3 rapports du Secrétaire général ont été établis à l'intention du Conseil de sécurité.
- La MINUSS a également organisé des conférences de presse au cours desquelles le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu les médias régionaux et internationaux informés, tant à Djouba qu'à Nairobi, à diverses occasions, y compris lors du premier anniversaire de l'instauration du Gouvernement sud-soudanais.
- Oui 2 réunions de travail se sont tenues entre le Président de la Commission anti-corruption et le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres parties prenantes, et des réunions régulières ont eu lieu avec les principaux membres du Cabinet pour assurer le suivi de questions relatives à la lutte contre la corruption.
- Oui L'organisation d'enquêtes d'opinion au niveau national et dans les États a été reportée au prochain exercice en raison de difficultés opérationnelles et logistiques. Toutefois, la MINUSS a mené des études hebdomadaires des marchés locaux dans les 10 États. Cet exercice
- Élaboration de rapports et d'analyses périodiques sur l'évolution de la situation politique au Soudan du Sud et dans la région, grâce aux relations entretenues avec diverses parties prenantes au Soudan du Sud, les partis politiques, les institutions chargées de la sécurité, la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les membres de la société civile
- Conseils pour la mise en place de mécanismes de contrôle permettant de traquer et de traiter les affaires de corruption et d'irrégularités de gestion, en coopération avec le PNUD et d'autres partenaires internationaux
- Enquêtes d'opinion menées au niveau national et dans certains États et comtés auprès des ménages, des groupes de la société civile et des partis politiques pour évaluer l'opinion publique quant à la transition politique et à la sécurité

Appui, en coopération avec le PNUD, à l'organisation de tables rondes avec les partis politiques et les organisations de la société civile qui défendent la participation, la transparence et l'information, et appui à l'établissement de partenariats bien définis grâce à des réunions consultatives mensuelles tenues avec les institutions financières internationales, les donateurs et d'autres partenaires à Djouba

Conseils aux autorités de l'État destinés à faciliter l'exécution des programmes mis en place par l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer les capacités du Soudan du Sud et créer les fonctions décisionnelles essentielles, assurer la prestation des services de base, gérer les ressources

s'est centré sur la disponibilité et la fluctuation des prix des produits de base et sur les taux de change, et incluait également un échantillonnage des avis des consommateurs, des représentants de l'État, des commerçants et d'autres acteurs concernant la situation du marché. Des évaluations de marché hebdomadaires ont également été spécifiquement mises au point pour vérifier auprès du public comment, selon lui, les mesures d'austérité l'avaient touché.

Les avis de différentes parties prenantes sur la situation consécutive aux conflits intercommunautaires et les informations faisant état de la présence de milices rebelles et de troubles au sein des assemblées législatives ont été régulièrement sollicités et analysés.

Oui Outre les tables rondes qu'elle a contribué à organiser, la MINUSS a consulté les partis politiques à propos de leur participation au processus de rédaction de la Constitution et sur le processus menant à l'adoption, par l'Assemblée législative nationale du Soudan du Sud, de la loi sur les partis politiques. La MINUSS a également organisé deux ateliers sur la société civile et la promotion de la démocratie, l'un à Torit, l'autre à Djouba.

Radio Miraya a diffusé en direct, 5 jours par semaine, des tables rondes et des débats interactifs avec des représentants des collectivités, du Gouvernement, de la société civile, de l'ONU et des donateurs, sur des questions concernant la gouvernance, la responsabilisation et le renforcement de l'État et des institutions, et a participé de février à juin 2012, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'UNICEF, à une série spéciale sur les personnes rapatriées du Soudan qui retrouvent leur famille et réintègrent leurs communautés.

Oui Des réunions hebdomadaires se sont régulièrement tenues entre les équipes de relèvement, de réintégration et de consolidation de la paix au niveau des États et les gouverneurs, gouverneurs adjoints et ministères, afin d'échanger des conseils, de

naturelles, réduire le chômage des jeunes et revitaliser l'économie afin de poser les bases d'un développement durable

Appui aux dirigeants du Soudan du Sud pour l'établissement d'un plan de consolidation de la paix pour les premières années d'indépendance du pays, l'élaboration de politiques nationales portant sur l'édification et le renforcement de l'État et l'instauration de conditions propices au développement du pays

Appui aux organismes des Nations Unies dans l'action qu'ils mènent en vue de consolider la paix conformément au plan de consolidation de la paix du Soudan du Sud, grâce à l'organisation de réunions consultatives mensuelles dans les 10 États et à Djouba avec l'équipe de pays

En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, action en faveur de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre de stratégies, plans et programmes de stabilisation et de réintégration aux niveaux des États et des comtés

favoriser le dialogue et d'aider à la planification gouvernementale dans les secteurs permettant d'améliorer l'accès aux services de base tels que l'eau, la santé et l'éducation, et de soutenir le relèvement rapide et les débouchés de subsistance, en particulier dans l'agriculture.

Oui Conformément au paragraphe 18 de la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire, avec l'appui du PNUD et des équipes de relèvement, de réintégration et de consolidation de la paix au niveau des États, a établi, en étroite collaboration avec le Gouvernement, l'équipe de pays et les partenaires internationaux, un plan d'appui du système des Nations Unies aux activités de consolidation de la paix au Soudan du Sud. Le document a été validé par le Gouvernement au niveau ministériel et par les piliers du Plan de développement du Soudan du Sud, ainsi que par l'équipe de pays et tous les grands partenaires bilatéraux et régionaux présents au Soudan du Sud.

Oui La Mission a consulté l'équipe de pays dans les 10 États et à Djouba à propos du plan de consolidation de la paix des Nations Unies, et Radio Miraya a mis en évidence l'action menée par la MINUSS en vue de consolider la paix en diffusant des reportages mensuels sur les réunions consultatives tenues dans les 10 États.

Oui De vastes plans de réintégration, élaborés entre mars et mai 2011, ont été appliqués au niveau des États et incorporés dans les plans stratégiques des États, qui ont bénéficié de l'appui du PNUD. Ces plans ont également servi de base au dialogue sur l'assistance apportée aux collectivités pour améliorer leur accès aux services de base et à la poursuite de la coordination en la matière; ils ont en outre permis d'apporter, au niveau des collectivités, une assistance à la réintégration de 4 groupes, à savoir, les déplacés regagnant leurs foyers, les anciens combattants, les réfugiés rapatriés et les personnes vulnérables. Les informations obtenues dans le cadre de l'exécution de ces plans ont permis d'entamer la mise au point du Système d'information du Soudan du Sud,

Activités d'accompagnement personnalisé entreprises sur le terrain, ce qui suppose le partage de locaux avec les autorités locales dans les 10 capitales d'État et dans 2 bases d'appui pilotes de comté afin de renforcer les capacités des autorités de l'État, en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires internationaux

Action en faveur de la prestation de services au niveau local grâce à des projets à effet rapide, qui seront coordonnés avec les programmes en cours

menée par le Bureau national de statistique, les ministères et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Oui Des experts détachés par l'Ouganda, le Kenya et l'Éthiopie ont partagé des locaux avec les ministères afin de renforcer les capacités des gouvernements au niveau des États, en vertu d'un programme mis en œuvre par l'Autorité intergouvernementale pour le développement conjointement avec le PNUD. Des spécialistes du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix au niveau des États ont coordonné, au nom de l'équipe de pays, le soutien apporté dans certains domaines, notamment le droit, la finance, la budgétisation, la planification économique, l'aménagement urbain, la statistique, le génie et les services de santé. Le programme d'installation de spécialistes internationaux en partage de locaux a été bien accueilli par les gouvernements des États, et du personnel fourni à la MINUSS par le Gouvernement a partagé des locaux avec les autorités pénitentiaires des 10 États et de quelque 16 comtés, occupant également ceux du siège du Service national des prisons du Soudan du Sud et de l'Académie de formation de Lologo.

490 membres de la Police des Nations Unies (siège de la Mission x 120 – au niveau stratégique, capitales des États x 132 – au niveau tactique, et bases d'appui aux comtés x 238 – au niveau opérationnel) ont partagé au quotidien les locaux du Service national des prisons du Soudan du Sud, au niveau des États et des comtés, afin de faire bénéficier de leurs connaissances et expérience concernant différents aspects des activités de police, y compris la police de proximité, la transversalisation de la problématique hommes-femmes, la violence sexiste, la protection de l'enfant et des personnes vulnérables, la prévention du crime, les enquêtes criminelles, la gestion des scènes de crime, la politique de lutte contre la traite, les violations des droits de l'homme, le règlement des conflits et la formation des dirigeants et hauts responsables.

Oui Les directives de la MINUSS sur les projets à effet rapide ont été mises au point et 0,9 million de dollars ont été mobilisés en faveur du

d'exécution de l'équipe de pays des Nations Unies

processus de paix de Jongleï (remise en état de 4 écoles endommagées par le conflit) et pour la mise en service de systèmes d'eau courante dans 4 comtés où la MINUSS a des bases d'appui aux comtés. Les projets ont été exécutés en coordination avec l'équipe de pays.

Exécution de travaux de secrétariat pour les réunions de partenaires présidées par les gouverneurs d'État, dans les 10 États, afin de poser plus rapidement les bases d'un développement durable

Oui Les 10 États ont tenu des réunions mensuelles des partenaires, dont les services de secrétariat ont été assurés par la MINUSS, et qui ont été présidées par les autorités des États respectifs. Des représentants des ministères du Gouvernement central, de la MINUSS, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires y ont participé. Ces réunions ont permis aux autorités des États d'expliquer leurs plans de développement et de coordonner leurs activités avec les partenaires des Nations Unies.

Réalisation escomptée 1.2 : Renforcement de la participation de la population aux processus politiques et à l'élaboration des politiques nationales

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Participation accrue des principaux groupes de la population (notamment les femmes) aux processus politiques et décisionnels et à l'élaboration des politiques nationales

La Constitution de transition du Soudan du Sud, qui préconise une représentation d'au moins 25 % de femmes à tous les niveaux de l'administration, est entrée en vigueur le 9 juillet 2011, et une table ronde organisée par la MINUSS à l'intention de groupes de femmes a eu lieu le 8 mars à Djouba, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. En outre, le Gouvernement et les partis d'opposition ont tenu des consultations, le 26 octobre 2011, au sujet du nouveau projet de loi sur les partis politiques, dans le cadre du Forum des dirigeants de partis politiques.

Radio Miraya a diffusé quotidiennement des programmes interactifs sur les affaires politiques afin de faire entendre la voix des citoyens, accueillant des invités tels que des fonctionnaires nationaux et des États, des représentants de la société civile, des chefs de tribu et des leaders religieux. Radio Miraya a également diffusé en direct des émissions hebdomadaires intéressant les collectivités et mettant en vedette des femmes pour évoquer des questions importantes telles que l'élimination de la faim par l'autonomisation des femmes et la collaboration dans la lutte contre la violence, et les acquis économiques, politiques et sociaux des femmes.

1.2.2 Approbation par les partis politiques d'un mode de consultation ouvert et largement accepté dans le cadre de l'élaboration d'une constitution permanente

Un comité national chargé d'examiner la Constitution, composé de 45 représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan, d'autres partis politiques et de la société civile, a été créé le 9 janvier 2012. La création du comité et la nomination de ses membres sont le fruit de consultations tenues avec tous les partis politiques.

1.2.3 Accès du public à des informations pertinentes actualisées sur les partis et les processus politiques

Radio Miraya a parrainé sept tables rondes sur une modification de la loi sur les partis politiques, la multiplication des partis d'opposition et la réforme du Mouvement populaire de libération du Soudan. De grands événements ont eu lieu comme suit : en octobre 2011 : a) présentation par le Ministère de la justice d'un projet de loi sur les partis politiques; b) pourparlers entre le Mouvement populaire de libération du Soudan, le Mouvement populaire de libération du Soudan-Changement démocratique et le Front démocratique uni sur la plateforme politique du Soudan du Sud; en juin 2012 : a) discours prononcé par Angelo Delding, en sa qualité de Président du Forum des jeunes, sur les difficultés rencontrées dans l'édification de la nation; b) vues de l'opposition sur les propositions de réduction des effectifs de l'administration publique; c) rapport sur les procédures et les conséquences de la réduction des effectifs de l'administration publique; et d) compréhension des structures gouvernementales.

1.2.4 Mise en place réussie des institutions et mécanismes électoraux et adoption de lois visant à encourager la participation de la population, notamment des femmes, aux processus politiques

Dans le cadre du Forum des dirigeants de partis politiques, le Gouvernement a tenu des consultations avec les partis politiques d'opposition au sujet du projet de loi sur les élections nationales, qui a été approuvé par l'Assemblée législative nationale en avril 2012.

La Constitution de transition du Soudan du Sud, entrée en vigueur le 9 juillet 2011, encourage la participation des femmes aux processus politiques, puisqu'elle préconise, à l'article 16, une représentation de 25 % au moins de femmes à tous les niveaux du Gouvernement.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i>	<i>Observations</i>
	<i>oui/non ou nombre</i>	
Action en faveur de l'élaboration de la Constitution : appui au comité national chargé d'examiner la Constitution, qui doit être mis en place d'ici à janvier 2012 et achever ses travaux dans les 12 mois qui suivront, et qui comprendra des parlementaires et des représentants des partis politiques et de la société civile	Oui	Des discussions ont eu lieu avec des partenaires internationaux, le Président, le Vice-Président, les membres du Comité national chargé d'examiner la Constitution et d'autres membres du Gouvernement pour examiner le soutien à apporter au processus de rédaction et de consultation. Ces discussions ont notamment abouti à la création d'un forum consultatif pour les partenaires internationaux appuyant la Commission de révision constitutionnelle,

Conseils techniques et politiques, formation, aide à l'organisation de consultations avec la société civile et de tables rondes avec les partis politiques et les organisations de la société civile qui défendent la participation, la transparence et l'information

dirigé par la MINUSS, qui se réunit tous les mois au niveau des hauts dirigeants et toutes les deux semaines au niveau technique. Il se compose de représentants de la MINUSS, de la communauté diplomatique et d'organisations internationales non gouvernementales. Le Forum consultatif au niveau des hauts responsables est présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général, tandis que le Groupe consultatif technique et ses quatre groupes sont présidés par la MINUSS au niveau technique.

Le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse et la MINUSS ont conclu un accord officieux afin de déployer, au besoin, un expert du partage des pouvoirs politiques et de la rédaction de textes constitutionnels auprès du Comité national chargé d'examiner la Constitution.

Oui Des débats et des réunions – à titre individuel ou dans le cadre d'instances – se sont tenus avec les partis politiques et les organisations de la société civile, et ont été l'occasion de fournir des conseils techniques et politiques en vue de promouvoir une participation politique plus inclusive et de souligner l'importance de la transparence dans le processus démocratique.

Une centaine de réunions ont été tenues avec les dirigeants des partis politiques pour examiner des modalités de participation positive, la création d'un espace politique et un renforcement des capacités. De même, des réunions fréquentes et des contacts fréquents ont eu lieu avec des organisations de la société civile, à titre officiel ou non.

Radio Miraya a lancé une série d'émissions régulières de programmes sur le développement constitutionnel dans le cadre de tables rondes et de débats accueillant des dirigeants de la société civile et des représentants du comité national chargé d'examiner la Constitution, et a organisé des tables rondes d'information sur la mise en place, l'historique, le mandat et la composition du comité, la position de la société civile à l'égard de ce dernier et la question préoccupante de l'exclusion des femmes de cet organe.

Réalisation d'une évaluation intégrée de l'assistance électorale à fournir au Soudan du Sud et action en faveur de l'élaboration et de l'adoption de lois électorales et de la mise en place d'institutions électorales, en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires internationaux

Organisation de réunions hebdomadaires avec les partis politiques pour promouvoir une plus grande participation aux processus politiques et pour mieux comprendre l'environnement dans lequel ils opèrent, et conseils au Soudan du Sud pour faire en sorte que les partis politiques soient constamment associés au processus de transition

Exploitation de Radio Miraya, qui diffuse des bulletins quotidiens d'information et des émissions d'actualité dans tout le Soudan du Sud et fait mieux comprendre au public l'importance de la participation à la vie politique, des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes; organisation de programmes de sensibilisation destinés au public, et de stages et de formations à l'intention des journalistes et des techniciens des radios locales

Oui La réalisation d'une évaluation intégrée de l'assistance électorale à fournir a été retardée en raison de l'adoption tardive de la loi sur les élections nationales et de la création de la Commission électorale nationale, qui n'a prêté serment que le 31 octobre 2012. Toutefois, des réunions régulières ont eu lieu avec des représentants du Gouvernement, du PNUD et d'organisations non gouvernementales en vue d'examiner ces questions.

Oui La MINUSS a organisé des réunions hebdomadaires avec les partis politiques, les pouvoirs publics et des organisations de la société civile pour promouvoir une plus grande participation aux différents processus politiques et pour faire mieux comprendre comment ils opèrent dans le pays, pour engager un dialogue avec les différents secteurs de la société, et pour s'informer des diverses évolutions politiques et de leurs incidences potentielles. Les parties extérieures au Gouvernement ont eu l'occasion, de par la diversité des participants, de prendre part aux processus de décision.

Oui Radio Miraya a diffusé en direct 17 heures de programmes par jour, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Trois émissions d'actualités (*The Breakfast Show*, *Inside South Sudan* et *Round Table*) traitent de questions politiques, sociales et économiques. La chaîne a également diffusé, tous les jours, une émission de 2 heures depuis Betna spécifiquement axée sur les problèmes des femmes et une émission de 3 heures axée sur les jeunes, ainsi que des programmes interactifs sur le renforcement des capacités et la résolution des problèmes censés permettre aux citoyens de trouver des solutions à leurs difficultés.

Radio Miraya a organisé les séances de formation suivantes : 2 programmes de stage de six mois sur la radio mettant l'accent sur les femmes, 16 semaines de formation professionnelle sur la radio organisée à Djouba et dans les États, 1 formation technique et 1 séance de formation sur l'écriture de contenus Web, qui s'adressaient toutes aux professionnels de la radio au niveau des États et des collectivités.

Élaboration d'un plan quinquennal visant à transformer Radio Miraya en une radio indépendante, d'un réseau de transmission financièrement viable et d'un plan de formation destiné à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la gestion et de la direction d'une rédaction

Non La planification de l'étude de faisabilité a été reportée à l'exercice suivant. Une étude a commencé et le plan devrait être achevé en janvier 2013 au plus tard.

Conseils aux institutions d'État et aux organisations de la société civile en vue de promouvoir la participation active des femmes à la prévention et à l'atténuation des conflits et aux négociations de paix et aide à l'organisation de débats réguliers sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité entre les autorités du Soudan du Sud, les organisations de la société civile, les partis politiques et les organisations de femmes afin de promouvoir la reconnaissance des droits politiques des femmes sur le plan national et aux niveaux des États et des comtés

Oui Le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale a entamé des discussions sur l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Il a en outre adopté les modalités de mise en place d'un forum de coordination de l'égalité chargée de surveiller l'intégration de la problématique hommes-femmes. En application des dispositions de la Constitution, qui préconise une représentation de 25 % de femmes au Gouvernement, le Président a nommé 5 femmes sur 29 ministres et 10 femmes sur 27 vice-ministres (soit 17 % et 37 % de femmes, respectivement).

Composante 2 : atténuation des conflits et protection des civils

35. La Mission a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement sud-soudanais pour lui faire prendre conscience qu'il relevait de sa responsabilité de protéger les civils. Elle a mis en place un système d'alerte rapide qui l'a aidée à détecter et à désamorcer ou atténuer les menaces avant qu'elles ne s'aggravent, en mobilisant les acteurs politiques et en assurant le déploiement intégré du personnel militaire, policier et civil.

Réalisation escomptée 2.1 : Règlement pacifique des conflits intercommunautaires, y compris ceux dans lesquels interviennent des milices rebelles

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Baisse du nombre de civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques dans les secteurs fréquemment touchés par des violences intercommunautaires

Il n'existe pas de donnée de référence permettant de mesurer la réduction du nombre de civils se trouvant sous une menace imminente.

La SPLA et la Police sud-soudanaise ont été déployées dans des zones peuplées qui sont susceptibles d'être la cible d'attaques et la MINUSS a mobilisé plus de la moitié de ses forces prêtes à combattre pour protéger les civils aux côtés de forces sud-soudanaises, en coordination avec les autorités locales. Elle a averti rapidement des milliers de civils du danger qu'ils couraient, ce qui leur a permis de se mettre à l'abri. Un bataillon de la MINUSS a été

2.1.2 Capacité de réaction des autorités civiles face aux différends intercommunautaires avant qu'ils ne s'aggravent	déployé par anticipation aux côtés d'unités de la SPLA pour établir autour d'une grande partie de la ville de Pibor, située au cœur des attaques, un périmètre de sécurité qui a largement protégé la population qui s'y trouvait et empêché les assaillants de prendre la ville.
2.1.3 Règlement des différends d'ordre juridique, politique et intercommunautaire au moyen de mécanismes judiciaires organisés et traditionnels	<p>La Commission Paix et réconciliation du Soudan du Sud et le Conseil des Églises du Soudan sont intervenus pour tenter de régler les différends communautaires, avec l'appui de la MINUSS qui leur a communiqué les informations provenant du système d'alerte rapide, ont donné des conseils techniques et fourni des moyens logistiques pour les mouvements aériens et terrestres. En outre, la MINUSS a contribué au processus de mise au point du système sud-soudanais d'alerte et d'intervention rapides en cas de conflits, que le Gouvernement a dirigé et que l'Autorité intergouvernementale pour le développement a appuyé; ce système est lié à son propre mécanisme d'alerte rapide. Jusqu'à présent, le système a été testé en Équatoria oriental. Les autorités civiles ont montré qu'elles comprenaient mieux la situation et ont davantage fait preuve d'initiative. En effet, des commissaires de comté, des parlementaires, des chefs et des notables locaux sont intervenus dans les zones dangereuses des États de Jongleï, de l'Équatoria central (Bahr el-Djebel), de l'Équatoria oriental, du Haut-Nil, de l'Unité et du Bahr el-Ghazal septentrional pour tenter de régler les différends avant qu'ils ne dégénèrent en violences. Les autorités civiles se sont également attachées à promouvoir le dialogue au niveau communautaire.</p> <p>Les débats tenus aux réunions organisées avec le concours de la MINUSS entre chefs, administrateurs de payam, commissaires de comté et parlementaires ont porté sur les moyens de régler les différends intercommunautaires.</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Création d'un système d'alerte rapide permettant de détecter l'apparition de conflits et d'en faire remonter l'information, de protéger les civils et de recueillir des renseignements au niveau local	Oui	Un système d'alerte et d'intervention rapides en cas de conflit a été créé en novembre 2011, suivi par un ensemble de procédures opérationnelles permanentes relatives à sa mise en œuvre, qui ont été approuvées en mai 2012. Lorsqu'il a mis ce système en œuvre en mai 2012, le Gouvernement sud-soudanais l'a directement relié à celui de la MINUSS. Les capacités de la MINUSS en matière d'alerte et d'intervention rapides ont permis d'aider le Gouvernement sud-soudanais à apaiser les conflits entre les Acholi et les Madi vivant en

Conseils dispensés aux partenaires sur les méthodes à employer pour régler les conflits intercommunautaires, en particulier ceux qui portent sur les terres ou les ressources, notamment en cartographiant les lignes de clivage; conseils dispensés aux autorités locales sur les mesures à prendre pour désamorcer les menaces dont on a établi qu'elles compromettaient la stabilité et les conditions de vie dans les zones pétrolières et pour atténuer les effets défavorables, pour les populations concernées, de la démarcation de la frontière; facilitation de la participation active de la population

Conseils dispensés aux représentants des pouvoirs publics et aux notables locaux sur les moyens d'atténuer les menaces qui pèsent sur la sécurité des femmes et des filles et de faciliter la participation active de la population

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de réconciliation pour l'État de Jongleï, qui puisse être reproduit dans d'autres États très touchés par la violence intercommunautaire, et appui fourni à l'action menée pour intégrer les milices rebelles et promouvoir la réconciliation grâce à des réunions tenues régulièrement, selon les besoins, entre des responsables du Soudan du Sud et les populations qui subissent les conséquences des activités de ces milices ou des représailles de la SPLA

Équatoria oriental et entre les groupes de migrants vivant dans les trois États suivants : Ouarab, État des Lacs et État de l'Unité.

Oui Face aux violences intercommunautaires, la MINUSS a tenu des réunions avec de hauts responsables, effectué des visites dans les zones concernées et assuré des vols dans tout le Soudan du Sud pour les autorités nationales, des groupes religieux, des notables locaux et des médiateurs de la paix.

La MINUSS a également créé et présidé un groupe de travail consacré aux questions foncières, qui s'est réuni toutes les deux semaines pour définir des approches communes sur ces questions.

Oui La MINUSS a fourni aux autorités nationales et locales des conseils techniques sur les moyens de réduire les menaces et de protéger les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les personnes âgées. Elle a également aidé, dans tout le Soudan, des groupes de femmes qui mènent des campagnes d'information sur cette question en vue de faciliter l'élaboration de politiques en la matière.

Oui La MINUSS a tenu des réunions hebdomadaires et mensuelles avec des membres de l'Assemblée législative nationale du Soudan du Sud sur l'apparition de conflits dans leurs circonscriptions, notamment dans le Jongleï, afin de les aider à trouver une solution à ces conflits qui soit pacifique et fondée sur la réconciliation. Elle a également aidé les représentants des États au Parlement à convaincre leurs administrés que le règlement des différends ne pouvait passer que par le dialogue pacifique et la médiation.

À la suite d'une explosion de violences intercommunautaires dans le Jongleï en décembre 2011 et janvier 2012, le Gouvernement sud-soudanais a adopté une série de mesures visant à favoriser l'atténuation des conflits et la réconciliation entre toutes les parties, dans le Jongleï et dans le reste du pays. La MINUSS a contribué à ces efforts en fournissant un soutien logistique et technique et en proposant ses bons offices. En février 2012,

Promotion de la réconciliation de la société dans les secteurs touchés par les violences intercommunautaires ou les exactions de la SPLA, et fourniture d'un appui dans ce domaine, sous forme de soutien apporté aux chefs religieux, aux institutions traditionnelles et à la société civile locale

le Gouvernement sud-soudanais a créé une Commission présidentielle pour la paix, la réconciliation et la tolérance intercommunautaires, dont les travaux ont abouti à la Conférence pour la paix entre toutes les communautés du Jongleï, tenue en mai 2012. Le mandat de la Commission a été prorogé afin de lui permettre de faire connaître les résolutions adoptées à la Conférence et d'appuyer les efforts d'atténuation des conflits, en particulier pour les femmes et les jeunes vivant dans des campements pastoraux isolés qui n'ont pas participé au processus.

En partenariat avec le PNUD, la MINUSS a organisé dans le Jongleï une formation de formateurs, qu'ont suivi 50 membres d'associations locales du Greater Bor (comtés de Bor, de Duk et de Twic-Est), qui interviendront dans lesdits comtés pour former des coordonnateurs spécialisés dans la transformation des conflits au niveau local, principalement dans les campements pastoraux.

Les experts militaires et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la MINUSS ont aidé le Gouvernement à recenser 207 membres et officiers de milices rebelles susceptibles d'intégrer la SPLA.

Oui La MINUSS a, aux niveaux du Siège et des États, appuyé les efforts déployés par les groupes religieux et les autorités traditionnelles pour consolider la paix au Soudan du Sud et faciliter la réconciliation, en donnant des conseils et en apportant un soutien technique et logistique (vols spéciaux) à la Commission sud-soudanaise pour la paix, à la Commission présidentielle pour la paix, la réconciliation et la tolérance intercommunautaires, présidée par l'archevêque, M^{gr} Deng, et à de hauts responsables des pouvoirs publics aux niveaux des États et des comtés, afin de désamorcer les différends intercommunautaires, apaiser les tensions et promouvoir la réconciliation dans les régions où pourraient éclater des conflits. À cette fin, elle a également appuyé des activités de surveillance de la paix, des réunions, des débats, des ateliers et la diffusion de messages de paix.

Plus précisément, la MINUSS a : a) contribué à la tenue de la Conférence pour la paix entre toutes les communautés du Jongleï; b) fourni un soutien logistique aux membres de la Commission présidentielle pour la paix, la réconciliation et la tolérance intercommunautaires dans le Jongleï en facilitant les déplacements qu'ils ont effectués dans les 11 comtés du Jongleï, du 11 au 30 mai 2012, en vue d'informer la population locale des résolutions adoptées à ladite conférence; c) donné des conseils et fourni un soutien logistique au Conseil des Églises du Soudan, présidé par l'archevêque M^{gr} Deng, dans le cadre des efforts qu'il déploie en vue de réconcilier les communautés du Jongleï; d) fourni un soutien logistique à la mise en œuvre, à compter du 24 février 2012, du décret de la Commission présidentielle (surveillance du processus de paix et diffusion de messages de paix); e) fourni un soutien logistique à l'initiative que le Conseil des Églises du Soudan mène en vue d'instaurer la paix en attaquant le mal à la racine, initiative soutenue par Catholic Relief Services et le cabinet de conseil AECOM; f) facilité, à partir de mars 2012, les missions de sensibilisation effectuées par des agents des États et des comtés et par des parlementaires dans 17 localités différentes, où ils ont mené des activités en vue de la consolidation de la paix, de l'élection de chefs et du désarmement des civils.

En coordination avec le Gouvernement sud-soudanais, le Gouverneur du Jongleï et le groupe Youth for Peace, qui représente trois groupes ethniques, la MINUSS a produit deux émissions spéciales de deux heures portant sur le thème de la stabilisation de la paix dans le Jongleï, dans les trois langues locales. Radio Miraya a organisé des points quotidiens d'information et des tables rondes hebdomadaires, avec des représentants de la société civile et des responsables locaux ou religieux, sur la consolidation de la paix; s'est faite l'écho des réunions de réconciliation en diffusant des reportages hebdomadaires de correspondants dans les États; a diffusé un entretien spécial avec la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui a été rediffusé à deux reprises et communiqué aux stations locales; a

Fourniture d'un appui en faveur du dialogue intercommunautaire, sous forme d'organisation de rencontres hebdomadaires aux niveaux des États et des comtés et dans les secteurs concernés par les migrations internes et transfrontières, y compris la conclusion d'accords avant la saison des migrations, et des activités de réconciliation et de renforcement de la confiance menées en association avec le PNUD dans les secteurs exposés au risque de violence

Facilitation de réunions mensuelles de coordination et appui à la création d'un mécanisme de mise en commun de l'information de la MINUSS, de la MINUAD, de la MONUSCO et des partenaires régionaux et internationaux, afin de contrer la menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur

produit quatre séries documentaires (les femmes du Jongleï et la consolidation de la paix intercommunautaire : encourager le dialogue entre les femmes murle, lou nuer et dinka bor; le rôle de la MINUSS en matière de désarmement, de paix et de réconciliation dans le Jongleï; la réaction des organisations de la société civile au processus de désarmement organisé dans le Jongleï; le succès du désarmement des civils à la suite du constat que plus de 11 000 armes avaient été collectées depuis février).

Oui La MINUSS a facilité l'organisation d'ateliers, de forums, de séminaires et de réunions visant à améliorer le dialogue intercommunautaire aux niveaux des États et des comtés dans le Bahr el-Ghazal occidental, le Bahr el-Ghazal septentrional, l'État de l'Unité et l'État du Haut-Nil. Elle a également aidé les autorités locales à renforcer leurs capacités en matière de règlement des différends, pour éviter les affrontements pendant la saison des migrations transfrontières des pasteurs.

La MINUSS a également mis au point un mécanisme de coordination et d'échange d'informations avec la MINUAD. Ce mécanisme permet de savoir où sont les pasteurs de part et d'autre de la frontière, les divisions des affaires civiles des deux missions échangeant des informations avec les autorités locales et les populations touchées. Le Groupe de travail sur les migrations s'est réuni tous les 15 jours pour échanger des informations et élaborer des solutions.

Oui La responsabilité de coordonner et de faciliter ces réunions relève du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. La MINUSS a coordonné ses activités militaires à celles de la MINUAD et de la MONUSCO et participé à deux réunions d'experts visant à coordonner l'élaboration d'une stratégie de l'ONU concernant l'appui aux efforts menés à l'échelon régional pour lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur et le lancement de projets favorisant la protection des civils, les activités humanitaires et la consolidation de la paix dans les régions où sévit le mouvement rebelle. Elle a tenu cinq réunions avec la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et

trois autres avec le commandement des opérations spéciales de l'armée américaine, qui a communiqué des informations sur l'Armée de résistance du Seigneur et apporté un soutien logistique limité.

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement de la protection des civils sous menace imminente de violences physiques dans les zones présentant un risque élevé

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles dans les zones de conflit armé

Bien qu'il n'existe pas de données de référence, on peut dire que les interventions que la MINUSS a menées pour aider les autorités nationales à régler les différends intercommunautaires dans des zones comme l'État du Jongleï ou la région des trois États (État de l'Unité, État des Lacs et Ouarab) ont permis de réduire sensiblement le nombre de victimes par rapport à la période antérieure à l'indépendance. La MINUSS a mené des activités de surveillance aérienne et fourni un soutien logistique pour faciliter les déplacements du Gouvernement sud-soudanais aux fins du règlement des conflits.

2.2.2 Réduction à zéro du nombre d'attentats visant le personnel, le matériel ou les installations des Nations Unies ou d'autres parties désignées

Pendant l'exercice considéré, 31 cas d'interdiction de circuler et de détention touchant le personnel ou le matériel de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres parties désignées ont été enregistrés.

2.2.3 Amélioration de l'accès accordé aux organismes humanitaires et réduction du nombre de cas où les forces de sécurité gouvernementales entravent l'acheminement de l'aide humanitaire

Dans 50 cas au moins, la SPLA ou des représentants des pouvoirs publics ont commis des actes de harcèlement, de violence ou d'entrave à la circulation à l'égard d'agents humanitaires, de leur matériel ou de leurs installations, ou ont restreint la capacité des agents humanitaires à se rendre auprès des populations dans le besoin. Douze autres cas ont été le fait d'acteurs non étatiques ou non identifiés. Avec 31 cas signalés, la réquisition de véhicules et autres actes de harcèlement, réalisés aux postes de contrôle, ont représenté la majorité des cas. En outre, au moins huit installations humanitaires ont été attaquées ou occupées par des forces de sécurité. Avec respectivement 15, 14 et 12 cas signalés, le Jongleï, Ouarab et l'Équatoria central (Bahr el-Djebel) ont été les États les plus touchés.

La MINUSS a fourni un soutien logistique aux organismes humanitaires dans les zones reculées ou inaccessibles. Elle a également fourni une force de protection chargée de faciliter l'acheminement de l'aide.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Élaboration, mise en œuvre et examen régulier de la stratégie de la Mission en matière de protection des civils	Oui	<p>Une stratégie de protection des civils a été approuvée en juin 2011 à l'issue d'intenses consultations réalisées au sein de la Mission et avec l'équipe de pays des Nations Unies.</p> <p>La MINUSS a mis l'accent sur deux dimensions de la protection des civils : l'alerte rapide et l'atténuation des conflits. Les facteurs de déclenchement des conflits et de l'insécurité ont été définis des informations utiles ont été recueillies et il a été systématiquement fait état des conflits naissants et des problèmes liés à la protection des civils, comme les litiges fonciers, les relations entre pasteurs et agriculteurs, les différends frontaliers, les tensions interethniques, les manifestations étudiantes, l'accaparement des terres, l'usage excessif de la force par les forces de sécurité et le fait de prendre pour cible des personnalités politiques et des journalistes.</p>
Mise en place à l'échelon local de mécanismes destinés à améliorer la communication avec les populations risquant de faire l'objet d'attaques armées, et élaboration et distribution d'instructions à l'intention des unités militaires et de police, visant à améliorer la protection des civils contre les risques de violence physique dans les zones de conflit armé	Non	<p>Bien que le Gouvernement sud-soudanais ait officiellement lancé son système d'alerte et d'intervention rapides en cas de conflit en mai 2012, la mise en œuvre du système a été retardée par les mesures d'austérité que le Gouvernement a prises à la suite de l'arrêt de la production pétrolière. En outre, des difficultés sont apparues du fait du manque de moyens du Gouvernement aux niveaux national et des États. Malgré ces difficultés, le système est opérationnel dans un État, l'Équatoria oriental, et des mesures ont été prises dans le Haut-Nil pour le mettre en œuvre. La dernière main a été mise en juin 2012 à un module complet de formation à la protection des civils destiné à tout le personnel de la MINUSS, y compris les contingents et la police. En outre, la stratégie de protection des civils à l'échelle de la Mission, y compris les activités opérationnelles des contingents et de la police, a également été arrêtée en juin 2012.</p>
65 700 jours-hommes de patrouille motorisée aux fins d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies ou d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, de	97 418	Jours-hommes de patrouille effectués, soit 148 % du nombre prévu pour la période 2011/12

contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de la Mission et de décourager la violence (15 soldats par patrouille, 1 patrouille par compagnie, 12 compagnies, 365 jours)

15 600 jours-hommes de patrouille motorisée et déploiement tactique de quatre unités de la taille d'une compagnie provenant du bataillon de réserve pour effectuer des exercices de répétition ou des déploiements de réserves pour décourager la violence dans la zone de la Mission et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de la Mission (déploiement de 130 soldats pendant 10 jours une fois par mois pendant 12 mois)

1 440 heures de patrouille aérienne aux fins de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité, à l'appui de la stratégie de protection des civils de la Mission ou aux fins de la protection du personnel et des biens des Nations Unies ou d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (120 heures par mois)

7 200 jours-hommes de patrouille navale aux fins de surveillance, de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité, à l'appui de la stratégie de protection des civils de la Mission ou aux fins de la protection du personnel et des biens des Nations Unies ou d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (6 personnes, 2 bateaux, 50 patrouilles par mois pendant 12 mois)

2 080 jours-hommes de patrouille motorisée effectués par des officiers de liaison, dans le cadre d'équipes intégrées au niveau des États (2 personnes par État, 2 jours par semaine de patrouille pendant 52 semaines dans 10 États) et 3 952 jours-hommes de patrouille motorisée effectués dans le cadre d'équipes intégrées au niveau des comtés (2 personnes par base d'appui de comté, 2 jours par semaine de patrouille pendant 59 semaines dans 19 bases d'appui de comté)

Les chiffres initiaux ont été calculés sur le fondement des conditions de sécurité telles qu'envisagées au moment où le budget a été élaboré. Toutefois, pendant l'exercice considéré, les soldats des Nations Unies ont dû s'adapter et intervenir face à de nouvelles situations et aux menaces contre les civils en effectuant davantage de patrouilles, y compris du fait de la crise qui a eu lieu en décembre et janvier dans l'État du Jongleï, et de ses conséquences, apparues pendant la saison sèche.

51 654 Jours-hommes de patrouille et déploiements tactiques effectués, soit 331 % du nombre prévu pour la période 2011/12

Le nombre de soldats déployés a été plus élevé que prévu à partir du mois de décembre, lorsque la Mission a dû faire face à la crise qui a éclaté dans l'État du Jongleï, et deux bataillons ont pris le contrôle d'Akobo, de Pibor et d'autres localités du Jongleï.

1 829 Heures de la patrouille aérienne effectuées, soit 127 % du nombre prévu pour la période 2011/12

Il a été nécessaire d'augmenter le nombre d'heures de patrouille aérienne prévues du fait de la crise qui a éclaté dans l'État du Jongleï.

1 542 Jours-hommes de patrouille navale effectués
L'objectif n'a pas été atteint du fait du rapatriement de l'unité fluviale de la Force en octobre 2011.

5 777 Jours-hommes de patrouille motorisée effectués au niveau des États, soit 277 % du nombre prévu pour la période 2011/12

2 572 Jours-hommes de patrouille motorisée effectués au niveau des comtés, soit 56 % du nombre prévu pour la période 2011/12

Le nombre de jours-hommes de patrouille effectués au niveau des États a été plus élevé que prévu tandis que le nombre de jours-hommes de patrouille effectués au niveau des

<p>142 350 jours-hommes de garde fixe pour la sécurité du quartier général du bataillon, des bureaux d'État et des bases opérationnelles de compagnie [force de sécurité de la taille d'une section assurant pendant 365 jours la protection de 13 sites (quartier général de bataillon, bureaux d'État et bases opérationnelles de compagnie)]</p>	<p>369 829 Jours-hommes de garde fixe pour la sécurité du quartier général du bataillon, des bureaux d'État et des bases opérationnelles de compagnie effectués, soit 260 % du nombre prévu pour la période 2011/12</p> <p>Le nombre de jours-hommes prévus correspondait au minimum nécessaire pour assurer la sécurité du quartier général du bataillon, des bureaux d'État et des bases opérationnelles de compagnie. Les commandants de bataillon ont utilisé les soldats au mieux par rapport aux conditions de sécurité sur le terrain.</p>
<p>32 850 jours-hommes de garde fixe pour la sécurité des bases d'appui de comté dont le niveau de danger est égal ou supérieur à III (fourniture d'une force de sécurité fixe à 3 bases d'appui de comté aux niveaux de danger III ou IV qui ne partagent pas encore leurs locaux avec les militaires, pour une durée de 12 mois)</p>	<p>11 425 Jours-hommes de garde fixe pour les bases d'appui de comté dont le niveau de danger est égal ou supérieur à III effectués, soit 35 % du nombre prévu pour la période 2011/12</p> <p>Seule la ville d'Ezo a bénéficié des services de garde fixe de la force de sécurité, du fait de la menace représentée par l'Armée de résistance du Seigneur. Toutefois, après le rapatriement du bataillon, la ville n'a pas reçu d'aide de l'infanterie. Un bataillon a également fourni des forces de sécurité assurant des services de garde fixe à Pibor et à Bor en juin 2012.</p>

Réalisation escomptée 2.3 : Renforcement de la capacité du Soudan du Sud de protéger les femmes et les enfants victimes de conflits armés, de violence, de sévices ou d'exploitation, et de prévenir et réprimer la violence sexuelle ou sexiste liée aux conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.3.1 Libération et réintégration de tous les enfants sous la coupe de la SPLA

229 enfants ont été libérés par la SPLA avec le concours de la MINUSS. Leur réintégration a été supervisée par la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

2.3.2 Réduction du nombre de crimes (y compris des enlèvements et sévices sexuels) commis contre des civils, notamment des femmes et des enfants

Aucune donnée de référence n'était disponible pour l'exercice considéré, mais il aurait été difficile de mesurer la réalisation de cet objectif en raison de violences intercommunautaires et de la campagne de désarmement de la population civile en cours dans l'État du Jongleï.

Les données de référence collectées au cours de la première année sont les suivantes : la MINUSS a recensé de graves atteintes commises à l'encontre de 779 enfants au cours de 166 événements différents attribuables pour la plupart aux violences intercommunautaires qui se sont produites en août et décembre 2011 et en mars 2012, au cours desquelles des centaines d'enfants ont été enlevés. Des atteintes graves commises à l'égard d'enfants ont également été signalées lors du désarmement de la population civile dans l'État du Jongleï. D'autres atteintes ont été commises au cours d'attaques de milices rebelles contre des villages et à la suite des bombardements aériens de la zone frontalière par les Forces armées soudanaises.

La MINUSS a également facilité le retour dans leur communauté de trois femmes qui avaient été enlevées et victimes de violences intercommunautaires.

2.3.3 Renforcement des capacités du pays en matière de protection de la population civile, en particulier des femmes et des enfants, contre la violence sexuelle liée aux conflits

La Direction de la justice militaire et des affaires juridiques de la SPLA et le Groupe de la protection de l'enfance de la MINUSS ont créé une instance spéciale chargée d'examiner les crimes commis contre des enfants, ainsi que la législation et les politiques, afin d'améliorer la protection de l'enfance. Trois cas de violence sexuelle et 1 cas de meurtre dans lesquels la SPLA était impliquée ont fait l'objet d'un examen, à l'issue duquel 3 soldats du Jongleï ont été arrêtés dans le cadre de 3 de ces affaires. L'enquête sur la quatrième était toujours en cours.

La MINUSS et l'UNICEF ont demandé que la SPLA déploie des spécialistes de la protection de l'enfance et des juges militaires au Jongleï pour surveiller le désarmement de la population civile et dans le Ouarab et le Bahr el-Ghazal septentrional afin de surveiller la mobilisation des jeunes et d'empêcher l'enrôlement des enfants et la commission d'autres atteintes graves, notamment les violences sexuelles. Elle a également mené des opérations de sensibilisation pour faire connaître le plan d'action de l'ONU et de la SPLA, dont elle a fait circuler 700 exemplaires. La MINUSS a en outre offert des conseils techniques au Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale et au Ministère des affaires étrangères afin de les aider à collaborer à la partie sur le Soudan du Sud des 4 rapports annuels sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Services de secrétariat assurés pour l'Équipe spéciale de surveillance et d'information, y compris la présentation de rapports au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé	Oui	<p>La MINUSS a remis 8 notes horizontales globales à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé afin qu'elles soient transmises au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur la question. La Représentante spéciale a nommé le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires et le Représentant de l'UNICEF dans le pays coprésidents de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information sur les graves violations des droits des enfants commises au Soudan du Sud.</p> <p>La MINUSS a en outre offert des conseils techniques au Ministère du développement social et au Ministère des affaires étrangères afin de les aider à collaborer à la partie sur le Soudan du Sud des quatre rapports annuels sur le sort des enfants en temps de conflit armé.</p>
Appui à la cessation du recrutement et de l'emploi d'enfants soldats, sous forme de conseils dispensés aux parties au conflit sur l'élaboration des plans d'action distincts prescrits dans les résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011), appui à la mise en œuvre complète du plan d'action de la SPLA sur le recrutement et l'emploi d'enfants soldats, appui au Groupe de la SPLA chargé de la protection de l'enfance et au Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale, en association avec l'UNICEF, grâce au partage de locaux avec les institutions compétentes et à la tenue de réunions hebdomadaires avec les homologues et partenaires de l'administration sud-soudanaise	Oui	<p>La SPLA a toujours permis à la MINUSS, à l'UNICEF et à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'accéder librement et sans entrave à ses baraquements militaires et à ses centres de formation afin qu'elles puissent vérifier si des enfants s'y trouvaient pour les libérer le cas échéant et sensibiliser les militaires à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant. En raison de l'insécurité qui régnait dans les États de l'Unité, du Haut-Nil et du Jongleï, les déplacements y ont été limités et l'inspection des baraquements militaires n'a pu y être effectuée.</p> <p>Au total, 70 installations militaires de la SPLA ont été visitées au cours de l'exercice considéré. La MINUSS a organisé des séances de sensibilisation à la protection des enfants et à la prévention de leur recrutement, auxquelles ont participé plus de 7 700 officiers et soldats de la SPLA. En outre, elle a offert une formation complète sur les questions générales relatives à la protection de l'enfance à 1 600 officiers de cette armée afin qu'ils puissent sensibiliser leurs soldats à la protection et aux droits des enfants.</p>

Activités de défense des droits et intérêts des enfants auprès des interlocuteurs gouvernementaux menées au cours des 12 réunions ordinaires du Groupe de travail sur la protection de l'enfance et du sous-groupe de la protection de l'enfance, et élaboration d'un plan visant la prise en compte systématique des questions relatives à la protection des enfants dans l'action de la Mission en matière de justice et de sécurité, en coordination avec l'UNICEF et les autres partenaires compétents

La MINUSS a mis en place un dispositif de coordination entre les Nations Unies, la SPLA et la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration au niveau du pays et des États, lequel est chargé de veiller à l'exécution effective du plan d'action révisé, en créant des comités techniques chargés d'appliquer le plan d'action et présidés par la SPLA.

Oui À la suite de la création au quartier général de la SPLA, en août 2010, du Groupe de la SPLA chargé de la protection de l'enfance, qui comprend 9 fonctionnaires permanents, et conformément au plan d'action, 23 conseillers juridiques militaires ont été chargés des questions de protection de l'enfance au niveau des divisions, des brigades, des bataillons et des compagnies. Ils ont aussi été mandatés pour enquêter sur les accusations de graves violations des droits de l'enfance portées contre des soldats de la SPLA et ont formulé des recommandations à l'intention des tribunaux civils et militaires. Le Groupe de la SPLA chargé de la protection de l'enfance a créé des bureaux dans 7 divisions qui comptent en tout 1 043 membres au quartier général de la SPLA et dans les États. La Direction de la justice militaire et des affaires juridiques de la SPLA et le Groupe de la protection de l'enfance ont créé une instance spéciale chargée d'examiner les atteintes commises contre des enfants, la législation et les politiques, afin d'améliorer la protection de l'enfance.

Les opérations de sensibilisation étaient destinées aux officiers commissionnés et non commissionnés de la SPLA. Des campagnes de sensibilisation à l'intention de 2 094 militaires (503 officiers commissionnés et 1 591 officiers non commissionnés) ont été menées par le comité national et les sous-comités techniques à Bilpam, Malakal, Yambio, Ezo, Nzara, Maridi, Renk, Abiemnom, Rubkona, Terakeka, Mayom, Doliep Hill, Kajo Keji, Panpandiar, Aweil-centre, Aweil-ouest, Wunyiik et Panyijar.

Le 16 avril 2012, le SPLA a émis 4 ordres d'évacuer sous 7 jours 8 écoles qu'elle occupait. Ces ordres imposaient également aux gradés de la SPLA d'accorder à la MINUSS et à l'UNICEF un accès illimité à tous ses baraquements et centres de formation militaires.

Appui consultatif offert aux fonctionnaires des ministères sur la recherche des familles, les services de réunification pour les enfants séparés de leur famille et des soins psychosociaux et services de réintégration, en étroite collaboration avec l'UNICEF

Non L'UNICEF a offert directement cet appui dans le cadre de son mandat.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Services consultatifs offerts dans 6 États sur les programmes de déjudiciarisation pour les enfants qui ont des difficultés avec la loi, le but étant de réduire le nombre d'enfants voyant leur liberté restreinte avant et après une peine de réclusion en étroite collaboration avec l'UNICEF (50 % des enfants arrêtés échappent à la garde à vue ou à l'emprisonnement grâce à des programmes de déjudiciarisation)	Non	L'UNICEF a offert directement cet appui dans le cadre de son mandat.
Mise sur pied, à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, de la base de données sur les enfants dont le sort a été lié aux forces armées ou à des groupes armés, afin de surveiller, avec l'UNICEF, ce qu'il advient de ceux qui ont été libérés	Oui	La base de données a été mise en service dans les bureaux de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. La base de données du mécanisme de surveillance et de communication de l'information est actuellement hébergée dans les locaux de l'UNICEF. La MINUSS a contribué à la constitution de cette base en communiquant des rapports sur certains faits, des comptes rendus d'entretien avec les victimes, des fiches concernant les victimes, le nombre de victimes et des fiches concernant les auteurs de violations.
Négociation d'accords avec les forces et les groupes armés pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et y mettre fin	Non	Ce produit n'a pas été exécuté, le recrutement du personnel chargé de cette tâche à la MINUSS étant encore en cours à la fin de l'exercice considéré.
Conseils dispensés à la police sud-soudanaise, en association avec le groupe de la protection, sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de police et la façon de traiter les victimes de violence fondée sur le sexe sans rapport avec un conflit, au niveau national et à celui des États	Non	Ce produit n'a pas été exécuté, le recrutement du personnel chargé de cette tâche à la MINUSS étant encore en cours à la fin de l'exercice considéré.
Création d'une base de données permettant de surveiller et de signaler les cas de violence sexuelle liés aux conflits et de produire des données susceptibles d'influencer le choix des politiques, la	Oui	La base de données a été mise en service dans les bureaux de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. La base de données du

communication, la planification, la mobilisation de ressources et les prises de décisions du Gouvernement du Soudan du Sud et d'autres parties intervenant dans la protection de l'enfance, ainsi que d'exploiter les rapports hebdomadaires reçus des 10 États sur les crimes de violence sexuelle liée aux conflits et sur les crimes contre des enfants

Appui apporté au Gouvernement et à la société civile pour les aider à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, qu'elle soit liée aux conflits ou non, et à élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation à ces questions et à déployer des conseillers en matière de protection des femmes conformément aux résolutions 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010)

mécanisme de surveillance et de communication de l'information est actuellement hébergée dans les locaux de l'UNICEF.

Non Ce produit n'a pas été exécuté, le recrutement du personnel chargé de cette tâche étant encore en cours à la fin de l'exercice.

Composante 3 : renforcement des capacités

36. La Mission s'est employée, de concert avec le Gouvernement sud-soudanais et d'autres partenaires internationaux, à définir les priorités en matière d'état de droit ou de réforme du secteur de la sécurité. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration devait être une priorité de la Mission. Toutefois, sa mise en œuvre a été retardée en raison du contexte politique et des conditions de sécurité découlant des événements qui se sont produits à la frontière et à Heglig en avril 2012, qui ont rendu inopportune la réduction des effectifs de la SPLA et des autres forces de sécurité. En outre, les mesures d'austérité qui ont été imposées par la suite ont eu de graves répercussions sur la capacité du Gouvernement à financer ce programme et à débloquer les ressources nécessaires à son démarrage. La Mission a aidé le Gouvernement à établir et à mettre en œuvre d'importantes réformes et politiques dans les domaines de la police, de la justice civile, de la justice militaire et de l'administration pénitentiaire. Parmi les premières avancées effectuées dans ces domaines, il convient de noter l'établissement d'une note de réflexion sur un projet pilote d'audiences foraines, l'adoption du Plan stratégique 2012-2015 pour l'administration pénitentiaire et l'approbation d'une stratégie visant à définir de nouvelles normes de droit militaire et à professionnaliser la Direction de la justice militaire et des affaires juridiques de la SPLA. Les premières étapes du renforcement de la structure du secteur national de la sécurité ont été accomplies, notamment avec la création de comités chargés de la sécurité dans les États.

Réalisation escomptée 3.1 : Renforcement de la capacité de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'élaborer et d'appliquer une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 4 500 ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers sont désarmés et démobilisés et reçoivent une aide transitoire [phase 1 (pilote)]

Aucun ex-combattant ni membre de groupes ayant des besoins particuliers n'a été désarmé ou démobilisé ni n'a reçu d'aide transitoire puisque le programme en est toujours à l'étape de la planification. Ce retard est dû aux imprévus suivants : a) le manque de fonds publics découlant des mesures d'austérité mises en place et les problèmes de sécurité à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud; et b) le fait que la construction des centres de transit n'a pas été achevée à temps en raison des capacités limitées de la Mission en génie. Face au retard pris dans le démarrage des activités de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), entre autres pour des raisons de sécurité et étant donné que la construction de bases d'appui de comté a été jugée prioritaire, les matériaux et les capacités de génie de la Mission ont été affectés aux bases d'appui de comté et à d'autres projets.

La construction de trois centres de transit a démarré au cours de l'exercice. Les documents du programme ont été rédigés et approuvés, tout comme les instructions permanentes d'opération portant sur les activités à mener dans ces centres. Un mémorandum d'accord a été signé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la formation dans les centres de transit et le personnel de la Mission chargé du programme de DDR a été affecté aux bureaux de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration situés dans les différents États afin de favoriser le renforcement des capacités.

La Commission du Conseil national de désarmement, démobilisation et réintégration, qui a été récemment formée, annoncera bientôt une date de lancement, qui se fera au cours de 2013.

3.1.2 Diminution du pourcentage d'ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers (dans les camps de transit à la fin de la phase de démobilisation) affirmant qu'ils seraient prêts à reprendre les armes pour des raisons monétaires, politiques ou de sécurité

Aucun ex-combattant ni membre de groupes ayant des besoins particuliers n'a été désarmé ou démobilisé ni n'a reçu d'aide transitoire, puisque le programme en est toujours à l'étape de la planification. Le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur n'ont pas encore transmis à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration la liste de candidats qui permettrait à cette dernière et à ses partenaires d'établir le profil des candidats au programme de DDR. L'élaboration de cette liste de candidats doit s'appuyer sur les critères de sélection de la SPLA, sur

3.1.3 Élaboration de programmes de réinsertion à l'intention de 150 000 ex-combattants

lesquels les deux ministères ne se sont entendus que le 27 juin 2012.

Les activités de réinsertion ont été planifiées et les instructions permanentes ont été adoptées en la matière.

L'exécution des activités de réinsertion devrait commencer au premier trimestre de l'exercice 2012/13, à l'ouverture du centre de transit de Mapel.

Des projets ont été conçus et examinés au cours de réunions du comité local des marchés. La plupart de ces projets portent sur les moyens de subsistance (notamment l'agriculture et le bétail) et les infrastructures (écoles et établissements de santé) et profiteront aux collectivités dans lesquelles les ex-combattants se réinséreront. Parmi les bénéficiaires directs des projets de réinsertion, 620 participeront à la formation, à l'exécution des projets ou aux tâches nécessitant une main-d'œuvre importante.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Mise en place de 20 programmes de réinsertion pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 150 000 ex-combattants</p>	<p>Non</p>	<p>Les documents de stratégie, de politique et de programme des activités de DDR, y compris celles de réinsertion, ont été rédigés conjointement avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Les politiques et la stratégie ont reçu l'approbation définitive (le 27 septembre 2011 et le 24 janvier 2012, respectivement), mais pas le document de programme. Les instructions permanentes ont été rédigées par la MINUSS et la Commission, et validées par elles le 12 juillet 2012, y compris pour les activités de réinsertion. Les règles financières de l'ONU prévoient que ces documents qui servent d'orientations et de directives doivent être avalisés avant que l'exécution du programme ne puisse démarrer. Le désarmement et la démobilisation n'ayant pas encore commencé, aucun ex-combattant n'a pu prendre part à des activités de réinsertion. Les accords relatifs à l'occupation des sols en prévision de la construction des centres visés n'ont été signés qu'en février 2012 pour Pariak (État du Jongleï) et Mapel (Bahr el-Ghazal occidental) et avril 2012 pour New Kenya (Équatoria oriental). Les institutions gouvernementales devant superviser le programme national de DDR et en établir les directives, en particulier le Conseil national de</p>

Appui en faveur de l'adoption d'une politique, d'une stratégie et d'un plan opérationnel de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que de l'élaboration et l'adoption d'un programme pluriannuel de DDR lié à la réduction des effectifs des forces de sécurité sud-soudanaises, qui mette l'accent sur les besoins des différentes catégories de soldats de la SPLA et veille à ce que les femmes associées à des forces ou groupes armés soient recensées et participent au programme de DDR au même titre que les hommes

Fourniture d'un appui financier, technique et logistique à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour la collecte et l'analyse d'informations en vue de l'analyse préalable des risques dans tous les domaines d'activité relevant du programme de DDR, notamment sur l'environnement opérationnel, le fichage des groupes armés, la capacité d'absorption économique des collectivités, les possibilités de réintégration, la sécurité locale et le contrôle des armements

désarmement, démobilisation et réintégration (l'organe gouvernemental chargé d'approuver le document de programme national), n'ont été créées qu'en octobre 2012.

Oui Le Gouvernement sud-soudanais a adopté le 27 septembre 2011 sa politique de désarmement, démobilisation et réintégration. La mise au point du plan stratégique national de DDR du Soudan du Sud s'est terminée le 24 janvier 2012. Le document de programme de DDR du Soudan du Sud a été rédigé et attendait l'approbation des autorités, laquelle dépendait de la création du Conseil national de désarmement, démobilisation et réintégration par le Gouvernement.

12 instructions permanentes sur la démobilisation et la réinsertion ont été rédigées et avalisées par la MINUSS et la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

Un mémorandum d'accord a été conclu avec l'UNESCO en vue de l'apport d'une assistance technique à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans trois établissements de transit.

Oui La MINUSS a fait un relevé de la situation, qui s'est terminé en mars 2012. Il s'agissait d'obtenir des renseignements directement liés aux capacités économiques des différentes collectivités et de voir les possibilités de réintégration qu'elles pouvaient offrir.

Le PNUD, en collaboration avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, a publié un rapport sur les possibilités de réintégration au Soudan du Sud en fonction de critères économiques et des moyens de subsistance potentiels.

Des ateliers portant sur la gestion et la planification des camps ont été organisés du 26 au 29 juillet 2011. Le 8 mars 2012, la MINUSS a également organisé un atelier sur l'évaluation des risques associés au processus de DDR à l'intention de toutes les sections organiques de la Mission et des entités et partenaires des Nations Unies concernés.

Élaboration d'un protocole d'entreposage des armes en lieu sûr et mise en place de l'infrastructure nécessaire pour le marquage, le traçage et le stockage sécurisé des armes, conjointement avec le Soudan du Sud et les autres partenaires internationaux

Appui au Bureau pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères, notamment élaboration d'un programme commun et, dans certains domaines, d'interventions communes avec le

La procédure d'appel d'offres auprès des fournisseurs de logiciel et de matériel de marquage et d'enregistrement des armes, lancée à la demande du Gouvernement sud-soudanais, a été couronnée de succès. Les préparatifs concernant les modalités de consultation de la base de données et la formation de 50 fonctionnaires du Gouvernement sud-soudanais au marquage et à l'enregistrement des armes sont en cours.

Un rapport a été établi à partir des visites de terrain et des entretiens destinés au fichage des groupes armés en vue de l'intégration des ex-combattants à la SPLA qui ont été menés d'août 2011 à février 2012 dans les États de l'Unité, des Lacs et dans le Bahr el-Ghazal occidental à la suite de la migration, en septembre 2011, des troupes de Peter Gadet et de Gatluok Gai vers les États de l'Unité, des Lacs et le Bahr el-Ghazal occidental.

Oui La MINUSS a joué un rôle important dans l'élaboration des mandats du groupe de travail pour les armes et les munitions (à laquelle tous les services en tenue sud-soudanais ont également pris part) et du projet de loi sur le contrôle des armes légères et de petit calibre. Participation à 3 réunions du Groupe armes légères et de petit calibre, depuis leur entrée en fonctions le 13 juin 2012, de la Section désarmement, démobilisation et réintégration et de l'équipe chargée du contrôle des armes légères dans le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. Participation du Groupe armes légères et de petit calibre à une séance de formation au Kenya.

La MINUSS a établi les programmes et cahiers des charges de modules de stockage sécurisé poussé, qui ont été approuvés par le génie de la SPLA; les premiers prototypes sont en construction. En outre, le 3 mars 2012, elle a remis un conteneur modifié au génie de la SPLA et aux conseillers américains. Elle a acheté et inventorié les matériaux de construction des arsenaux.

Oui La MINUSS a joué un rôle important dans l'élaboration des mandats des groupes de travail pour les armes et les munitions (à laquelle tous les services en tenue sud-

programme du PNUD pour la sécurité des populations et le contrôle des armements, et appui à certaines mesures participatives de lutte contre la violence dans le cadre d'une approche élargie de la sécurité des populations et du contrôle des armements, l'accent étant mis sur les groupes à haut risque dans les localités où les ex-combattants recevront une aide transitoire ou seront réintégrés (6 000 bénéficiaires)

Appui, conjointement avec le PNUD et l'UNICEF, au renforcement des capacités de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration grâce au détachement de personnel, au partage de locaux et à l'organisation d'une formation nationale aux questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention de tous les membres du personnel concernés, et mobilisation d'un soutien politique en faveur du programme de DDR grâce à des réunions techniques hebdomadaires, des réunions mensuelles avec des hauts fonctionnaires et des réunions trimestrielles de haut niveau avec les donateurs, les responsables gouvernementaux et autres parties prenantes

soudanais ont également pris part) et du projet de loi sur le contrôle des armes légères et de petit calibre. Participation à toutes les réunions du Groupe de travail depuis leur démarrage le 13 juin 2012, dont une à l'étranger.

Le PNUD et la MINUSS ont travaillé en étroite collaboration avec les interlocuteurs du Gouvernement du Soudan du Sud compétents en matière d'armes légères et de petit calibre. Au dernier trimestre de l'exercice 2011/12, un Groupe de travail des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre comprenant les sections réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration de la Mission, la Police des Nations Unies et le PNUD a été créé.

En collaboration avec le Gouvernement du Soudan du Sud et des experts externes, la MINUSS a élaboré les programmes et cahiers des charges de modules de stockage sécurisé poussé, qui ont été approuvés par le génie de la SPLA; le premier prototype est en construction. De plus, le 3 mars 2012, elle a remis un conteneur modifié au génie de la SPLA et aux conseillers américains. Elle a acheté et inventorié les matériaux de construction des arsenaux.

Oui La section désarmement, démobilisation et réintégration de la MINUSS partage les locaux de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à Djouba et dans tous les États; cette disposition concerne 40 fonctionnaires.

Un atelier de formation des instructeurs a été organisé en mars 2012. Il a réuni les coordonateurs de la Commission de chacun des 10 États. Des ateliers de sensibilisation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ont été organisés dans 6 États (Équatoria occidentale, Équatoria orientale, Jongleï, Bahr el-Ghazal septentrional, Bahr el-Ghazal occidental et Haut-Nil) et 240 personnes y ont participé. Des ateliers seront organisés dans les 4 autres États au cours de l'exercice 2012/13.

	<p>Les 30 et 31 janvier, la MINUSS a planifié et animé un atelier sur la gestion de camps, auquel ont participé 60 personnes. Des représentants de la Commission, de la MINUSS, du PNUD, de l'UNESCO, des ministères compétents, de la SPLA, du Ministère britannique du développement international et du Bonn International Center for Conversion y ont participé.</p>
<p>Élaboration d'une stratégie d'information cohérente pour sensibiliser les localités d'accueil et les bénéficiaires au programme de DDR, d'activités de lutte contre la violence locale et de collecte et de contrôle des armes légères et de petit calibre avec diffusion de 10 émissions radiophoniques, organisation de 30 programmes de sensibilisation et de 50 ateliers à l'intention de diverses parties prenantes, et distribution de brochures</p>	<p>La MINUSS a également organisé le 8 mars un atelier sur la gestion des risques, auquel 30 personnes ont participé.</p> <p>50 réunions hebdomadaires de planification ont été organisées avec la Commission, la MINUSS, l'UNICEF et le PNUD, et des réunions hebdomadaires des équipes de rédaction ont également été tenues avec la Commission afin de produire les documents du programme.</p>
	<p>Oui Le document de programme de désarmement, démobilisation et réintégration du Gouvernement sud-soudanais n'ayant pas été signé, la stratégie d'information ne peut être élaborée ni exécutée. Des réunions de coordination des initiatives d'information ont été organisées.</p> <p>Une stratégie d'information sur la collecte et le contrôle des armes légères et de petit calibre a été élaborée conjointement avec le Bureau pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères et l'ONG SaferWorld.</p>
<p>Réalisation d'une enquête initiale pour mesurer le niveau de satisfaction vis-à-vis du programme de DDR, et appui à l'élaboration d'une stratégie commune de suivi et d'évaluation et à la mise en place d'un système de gestion de l'information qui réponde aux besoins de la politique et de la stratégie de DDR sud-soudanaise</p>	<p>Non Le document de programme de DDR sud-soudanais n'a pas été avalisé au cours de l'exercice considéré. La stratégie de suivi et d'évaluation ne pourra être élaborée qu'une fois que ce document aura été approuvé.</p>
<p>Services de secrétariat pour le comité directeur de haut niveau du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des Nations Unies et un comité de coordination technique des Nations Unies chargé d'orchestrer l'action du système des Nations Unies et des autres partenaires internationaux</p>	<p>Non C'est le Gouvernement sud-soudanais, plus précisément la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui assurera la coordination du programme de DDR. Bien que des réunions ponctuelles des partenaires des Nations Unies aient eu lieu, la coordination en tant que telle a été gérée par la Commission. En outre, la MINUSS a tenu des réunions hebdomadaires</p>

Construction de 3 centres de transit pour les opérations de démobilisation et de réinsertion	<p>visant à établir les priorités de l'action du système des Nations Unies et à coordonner ses ressources.</p> <p>Non La construction de 3 centres de transit était en cours à Mapel, Pariak et Tirrangore. Elle n'a pu être terminée au cours de l'exercice en raison de problèmes de passation de marchés et d'un manque de moyens sur le plan de la logistique et du génie, mais devrait l'être en 2013.</p>
Mise en œuvre d'un programme pilote de DDR à l'intention de 4 500 ex-combattants	<p>Non Le démarrage du programme pilote de DDR dépendait de la mise au point du programme de DDR, de la capacité du Gouvernement à mobiliser des ressources et de la construction des centres de transit. La phase pilote du programme devrait être lancée en 2013, après consultation de la Commission du conseil national de désarmement, démobilisation et réintégration qui a été récemment mise en place.</p>
Appui au Gouvernement sud-soudanais pour le préenregistrement et le fichage de 40 000 ex-combattants de la SPLA grâce à des équipes mobiles, et lancement de microprojets à l'intention de 1 000 hommes et femmes ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers démobilisés pendant la période couverte par l'Accord de paix global	<p>Non La MINUSS a élaboré des instructions permanentes concernant les modalités de vérification de l'admissibilité des candidats afin de faciliter leur fichage. Le Gouvernement a présélectionné 1 500 candidats mais n'a pas encore envoyé à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration la liste des candidats comportant le lieu où ils se trouvent.</p> <p>Le fichage n'a pas encore démarré puisque le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur ne se sont entendus que le 27 juin 2012 sur les critères de sélection de la SPLA à partir desquels la liste des candidats doit être établie.</p>

Réalisation escomptée 3.2 : Renforcement de la capacité de la Police sud-soudanaise de maintenir l'ordre public

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Les structures, les politiques, les stratégies et les réglementations nécessaires au bon fonctionnement de la Police sud-soudanaise sont mises au point et sont en cours de mise en œuvre au niveau central ainsi que dans les États et les comtés.

Les structures, les politiques, les stratégies et les réglementations nécessaires au bon fonctionnement de la Police sud-soudanaise ont été mises au point et, à la fin de l'exercice, étaient en cours de mise en œuvre au niveau central ainsi que dans les États et les comtés.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Appui à l'élaboration et à l'adoption du Plan de développement stratégique de la Police sud-soudanaise, notamment appui à la Police nationale en vue de réaliser une évaluation des besoins concernant les structures, les politiques, les stratégies et les réglementations à mettre en place en application de la loi sur la police pour renforcer les méthodes de gestion et de contrôle	Oui	<p>La MINUSS a aidé à l'élaboration du Plan de développement stratégique de la Police sud-soudanaise.</p> <p>18 réunions, dont des séances de planification conjointes entre la Police des Nations Unies et la Police sud-soudanaise, ont été organisées et un projet d'évaluation initiale des besoins relatifs à l'application de la loi sur la police a été élaboré.</p> <p>3 conseillers stratégiques de la Police des Nations Unies ont été assignés aux principales directions de la Police sud-soudanaise : Administration, Opérations logistiques, Police judiciaire, Déontologie, Politiques et planification.</p>
Aide et conseils aux responsables de la Police sud-soudanaise, dans le cadre de réunions mensuelles, sur la mise au point des structures, des politiques, des stratégies et des réglementations nécessaires pour renforcer le commandement, le contrôle et la communication	Oui	<p>Des réunions entre la Police sud-soudanaise et la Police des Nations Unies ont été organisées chaque mois. Un plan annuel pour 2012-2013 et un plan de formation stratégique pour 2012-2015 ont été élaborés et adoptés.</p> <p>Les responsables de la Police sud-soudanaise ont approuvé un projet prévoyant de créer des salles de contrôle au niveau de son siège et de ses bureaux d'État. Ils ont aussi adopté la structure proposée pour la Direction de la police judiciaire.</p> <p>Les 3 structures de formation principales, à savoir l'École de police, l'Académie et le Centre de recrutement, ont été mises en place, toutes trois à Rajaf. Un rapport sur la création de l'École de police de Rajaf (capacité : 1 000 étudiants) a été soumis au Ministère de l'intérieur, qui l'a approuvé.</p>
Fourniture de compétences techniques et d'un appui pour l'élaboration et l'adoption d'un programme global de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes, couvrant des questions telles que le maintien de l'ordre, la gestion des services de police et les violences sexuelles et sexistes	Oui	<p>3 conseillers de la Police des Nations Unies ont fourni, quotidiennement, des compétences et un appui techniques. Des réunions et des séances de consultations ont régulièrement été organisées avec les parties prenantes (ONG, organismes des Nations Unies et MINUSS). Une formation sur l'élaboration de programmes de formation a été mise en place par le Ministère du développement international du Royaume-Uni en consultation avec la Police des Nations Unies.</p>

Appui à 4 programmes de formation et 4 programmes de déploiement adoptés lors de la réunion de coordination des donateurs dirigée par l'Inspecteur général adjoint de la Police sud-soudanaise

En partenariat avec le PNUD, formation sur la police de proximité et appui à la création, dans chaque État, d'un comité chargé des relations entre la police et la population locale

Appui à la Police sud-soudanaise pour l'actualisation et l'authentification de sa base de données, notamment pour l'enregistrement au niveau des États

Appui au déploiement de la Police sud-soudanaise dans les capitales des 10 États et dans 32 comtés, parallèlement au développement des infrastructures appuyé par le PNUD

Fourniture de conseils et renforcement des capacités de la police par un regroupement dans des locaux communs au niveau central et à celui des États et des comtés, et fourniture de conseils et d'un appui stratégiques, tactiques et opérationnels quotidiens afin d'aider notamment la Police sud-soudanaise à s'attaquer au problème des détentions prolongées ou arbitraires et à les prévenir

Non 3 programmes de développement ont été retenus et mis en place et un soutien a été apporté à 18 programmes de formation.

Oui Des politiques concernant les relations entre la police et la population locale ont été élaborées et mises en œuvre à travers le pays. En outre, 72 comités chargés de ces relations ont été mis en place et ont commencé à fonctionner dans 9 États.

Pendant l'exercice considéré, 515 agents (434 hommes et 81 femmes) ont été formés dans plusieurs États du Soudan du Sud pour intégrer la police de proximité.

Oui 38 700 membres de la Police sud-soudanaise ont été sélectionnés et enregistrés. Au 30 juin 2012, 7 600 d'entre eux étaient inscrits dans la base de données, dont l'enrichissement se poursuivait.

La Police des Nations Unies et le PNUD ont formé 70 agents de police (35 membres de la Police nationale et 35 membres de l'Administration pénitentiaire sud-soudanaise) au système d'enregistrement et de gestion du matériel. 50 membres de la Police des Nations Unies ont été déployés sur place pour dispenser ces formations.

Oui Sur les 73 installations prévues par la Police des Nations Unies (commissariats, postes de police, siège, centres de formation), 52 ont été construites par le PNUD. Un appui stratégique, tactique et opérationnel a été apporté quotidiennement grâce à un regroupement dans des locaux communs.

Oui La Police des Nations Unies a assuré un encadrement stratégique, tactique et opérationnel, donné des conseils et dispensé des formations en la matière. Elle a déployé 99 agents à Djouba, 335 aux sièges des 10 États, 23 aux bases d'appui de comté et 7 au niveau de 5 directions de la police (Police judiciaire, Opérations, Administration, Unité de recherche et de planification et Protection sociale).

La Police sud-soudanaise et les comités chargés des relations avec la population locale ont reçu un appui sur les moyens d'éviter les détentions, en particulier des mineurs, dans le respect des droits de l'homme.

Réalisation escomptée 3.3 : Renforcement de la capacité du Soudan du Sud d'instaurer la sécurité et la justice, notamment dans le domaine de la justice militaire

Indicateurs de succès prévus

3.3.1 Les projets de cadre réglementaire et de plan stratégique couvrant les aspects essentiels du système judiciaire ont été établis et proposés pour adoption, et les organes de coordination se réunissent régulièrement.

3.3.2 Réalisation d'une étude préliminaire sur le fonctionnement des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires, ainsi que sur les perceptions de la justice et de la sécurité au Soudan du Sud, et communication des résultats au Gouvernement

Indicateurs de succès effectifs

Les constitutions provisoires des États de Jongleï, des Lacs et de Bahr el-Ghazal occidental ont été adoptées.

Des réunions de coordination sur les questions liées à la planification stratégique ont été organisées à la demande avec des représentants des Ministères de la justice et de l'intérieur, des autorités judiciaires, de l'administration pénitentiaire et des partenaires internationaux (PNUD, United States Agency for International Development et Organisation internationale de droit du développement) à Djouba et dans les États des Lacs, de Jongleï, du Haut-Nil, d'Équatoria occidental, de l'Unité, de Bahr el-Ghazal septentrional et de Bahr el-Ghazal occidental. Les mesures d'austérité actuelles ont limité l'avancement de la mise en œuvre.

Un projet d'étude préliminaire sur le fonctionnement du système judiciaire dans les États de Jongleï, du Haut-Nil, des Lacs, d'Équatoria occidental, de l'Unité, de Bahr el-Ghazal septentrional et de Bahr el-Ghazal occidental était en cours d'élaboration.

Un projet de rapport sur les mesures judiciaires prises pour faire face à la violence dans l'État de Jongleï a été élaboré et intégré dans le rapport établi à l'issue de l'enquête sur la situation des droits de l'homme qui a été envoyé à la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Un projet pilote de recensement des cas de détention a été réalisé en janvier et février 2012. Les données utilisées ont été recueillies auprès de la prison centrale de Djouba, de la prison de Torit, du commissariat du secteur central de Torit et du commissariat du secteur ouest de Munuki, à Djouba. Les premières conclusions ont été portées à la connaissance du Vice-Président de la Cour suprême, du Vice-Ministre de la justice, ainsi que de la Police et de l'administration pénitentiaire sud-soudanaises. La MINUSS a poursuivi la vérification des données et a commencé à mettre au point des solutions.

3.3.3 Élaboration d'une stratégie visant à assurer l'adoption de systèmes de justice militaire et civile complémentaires

Un groupe de travail présidé par la SPLA et se réunissant tous les deux mois a été créé en mai en vue d'examiner les lois régissant actuellement la SPLA et de faire des recommandations visant à les aligner avec celles régissant le système de justice civile. Une stratégie de base ayant entre autres buts la révision de la législation relative à la SPLA et la professionnalisation de sa Direction de la justice militaire a été élaborée et adoptée. Un plan de travail spécifique a ensuite été établi puis approuvé par le Directeur de la justice militaire de la SPLA. Depuis, des réunions hebdomadaires sont organisées avec des représentants de la Direction de la justice militaire et des séances de coordination mensuelles sont tenues avec des représentants des partenaires internationaux, à savoir la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège, les Pays-Bas et le Comité international de la Croix-Rouge.

3.3.4 Formulation d'une stratégie pour accélérer la réforme du secteur de la sécurité

En raison des nombreux problèmes auxquels le Gouvernement sud-soudanais a dû faire face, comme l'intensification des violences intercommunautaires dans l'État de Jongleï, l'accroissement des tensions à la frontière soudanaise, la crise pétrolière et les mesures d'austérité budgétaire conséquentes, la mise en place d'une stratégie visant à accélérer la réforme du secteur de la sécurité n'a pas mobilisé son attention. Aucune stratégie n'a donc été établie pendant l'exercice considéré.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils aux autorités judiciaires et au Ministère de la justice sur les cadres juridique et institutionnel relatifs au droit pénal et aux procédures pénales, sur le fonctionnement, l'indépendance et le contrôle du système judiciaire, l'administration de la justice et les professions juridiques (en ce qui concerne notamment les études juridiques et la justice militaire)	Oui	<p>Le Président de la Cour suprême a donné son accord de principe pour que la MINUSS apporte un appui à l'organisation d'une instance de coordination des politiques relatives à l'état de droit à Djouba, auquel participeraient les autorités judiciaires, les Ministères de la justice et de l'intérieur et, éventuellement, des représentants de la société civile. Cette instance fera des propositions visant à réformer la législation afin d'améliorer la coordination au sein du secteur de la justice.</p> <p>La MINUSS a facilité les visites effectuées par le Président et le Vice-président de la Cour suprême ainsi que d'autres hauts magistrats dans les États de Bahr el-Ghazal occidental, de Bahr el-Ghazal septentrional et de Jongleï en vue d'appuyer les mesures prises par les autorités judiciaires pour évaluer et promouvoir l'administration de la justice dans certaines zones prioritaires à l'extérieur de Djouba.</p>

Appui aux réunions mensuelles sur l'état de droit organisées par le PNUD à l'intention des chefs, des commissaires de police, des juges, des procureurs ainsi que des fonctionnaires de police et de l'administration pénitentiaire, et organisation de formations destinées à renforcer les capacités du personnel des tribunaux et d'autres institutions chargées de l'application de la loi

Appui aux Ministères de la justice et de l'intérieur et aux autorités judiciaires pour la mise en œuvre du projet d'élaboration d'indicateurs de l'état de droit

À la demande des autorités judiciaires, la MINUSS a élaboré un document de réflexion concernant un projet pilote d'audiences foraines, qui doit être examiné par les autorités judiciaires et le Ministère de la justice. Ces audiences auront pour principal but de limiter les détentions arbitraires et prolongées et d'améliorer l'accès à la justice au niveau des États et des comtés.

Oui Des réunions mensuelles sur l'état de droit ont été organisées à Djouba, Bor, Rumbek, Malakal et Yambio, en collaboration avec le PNUD, et ont bénéficié de services de secrétariat et de rédaction de rapports ainsi que d'un appui logistique.

Plus de 100 auxiliaires de justice, procureurs et agents de la police et de l'administration pénitentiaire ont suivi des activités de renforcement des capacités et des formations dispensées sur leur lieu de travail, portant sur la gestion des dossiers, l'examen des mandats entachés d'irrégularités, la limitation des détentions arbitraires et prolongées, le travail d'enquête, les principes de l'état de droit, la justice pour mineurs et le cadre juridique de Djouba et des États du Haut-Nil, des Lacs, de Jonglei et d'Équatoria occidentale.

Les 28 et 30 mars 2012, 35 agents de l'administration pénitentiaire ont suivi une formation sur le système juridique sud-soudanais et les normes en matière de droits de l'homme concernant le traitement des prisonniers, y compris les règles minimales énoncées dans la Déclaration de Kampala sur les conditions de détention dans les prisons en Afrique.

Oui 105 réunions préparatoires ont été organisées à Torit, Wau et Rumbek avec des représentants des institutions chargées de faire respecter l'état de droit (administration pénitentiaire, police, Ministère fédéral en charge du maintien de l'ordre, autorités judiciaires et Bureau du Procureur général).

Des experts du Vera Institute se sont rendus à Rumbek (décembre 2011), Torit (février 2012) et Wau (mars 2012) afin de recueillir des données relatives au projet d'élaboration d'indicateurs de l'état de droit.

Appui pour l'examen du système de justice militaire et son renforcement, grâce au détachement de conseillers dans les institutions et les ministères concernés, et fourniture d'une aide au Groupe de travail sur la réforme de la justice militaire présidé par le Soudan du Sud en vue de coordonner l'élaboration de politiques et l'aide internationale s'agissant du secteur de la justice militaire

Réunions mensuelles avec le Ministère de la défense pour aider à mettre en place le cadre juridique et les structures administratives d'un système de justice militaire, et organisation de 2 tables rondes avec les parties prenantes sur la mise en place d'un système de justice militaire complémentaire du système de justice civile

215 fiches d'information et registres ont été relevés auprès des commissariats, prisons, tribunaux et bureaux du Procureur général de Wau, Torit, Bor et Djouba dans le cadre du projet relatif à l'élaboration d'indicateurs de l'état de droit.

Le projet de rapport concernant l'élaboration d'indicateurs de l'état de droit a été examiné et les prochaines étapes de la mise en œuvre sont actuellement étudiées.

Oui La MINUSS a obtenu l'accord du Directeur de la justice militaire de former un groupe de travail composé des cadres dirigeants de la SPLA et de représentants de partenaires internationaux, à savoir les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Comité international de la Croix-Rouge, chargé d'examiner la législation en vigueur concernant la Constitution de transition et de faire des recommandations politiques et législatives au Gouvernement sud-soudanais.

Les conseillers n'ont pas été détachés en raison de l'insuffisance des infrastructures publiques. La stratégie était en cours de révision à la lumière des efforts déployés par les partenaires internationaux à cet égard. La MINUSS a envisagé d'autres possibilités, notamment celle de détacher de nouveaux membres du personnel fournis par des gouvernements au sein de chacune des 8 divisions de la SPLA.

Oui Des réunions, auxquelles ont participé le chef d'état-major adjoint, le chef adjoint de l'administration et le Directeur de la justice militaire, ont été tenues au moins une fois par semaine en vue de déceler les lacunes dans la pratique, la doctrine et le cadre juridique actuels. D'autres réunions ont été organisées avec des représentants des partenaires internationaux, à savoir les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Comité international de la Croix-Rouge, pour examiner et promouvoir la mise en place d'un système de justice militaire complémentaire du système de justice civile. La MINUSS était membre du Comité de coordination réunissant le Ministère de la défense et la SPLA ainsi que les donateurs.

Organisation d'un atelier de 1 journée, à l'intention des hauts fonctionnaires des Ministères de la défense et de la justice, consacré aux pratiques optimales s'agissant des aspects administratifs de la réforme du système de justice militaire et à un cadre juridique tenant compte de la problématique hommes-femmes et des besoins des personnes handicapées et intégrant une démarche fondée sur les droits de l'homme

Appui au Gouvernement sud-soudanais pour la mise en place d'un conseil national de sécurité et de son secrétariat exécutif, ainsi que de comités chargés de la sécurité dans les États

Appui au Ministère de la sécurité nationale pour un examen approfondi du secteur de la sécurité, notamment son architecture, et l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale

Réunions mensuelles de sensibilisation de l'Assemblée législative du Soudan du Sud et d'autres organes de contrôle aux questions touchant la réforme du secteur de la sécurité et à leurs fonctions de contrôle de ce secteur

Non La Section consultative pour les questions de justice militaire de la MINUSS n'est devenue opérationnelle qu'à la mi-mai. L'atelier a donc été reporté au mois de mars 2013.

Oui Le Conseil national de sécurité a été créé et un comité chargé de la sécurité a été mis en place dans chaque État. La MINUSS a donné des conseils au Ministre de la sécurité nationale sur la mise en place du secrétariat exécutif, son fonctionnement, sa structure ainsi que son rôle aux niveaux du pays et des États. Elle a sensibilisé 5 gouverneurs d'États à la nécessité de renforcer les comités chargés de la sécurité en créant des secrétariats et, à cette fin, a engagé des responsables de la réforme du secteur dans 3 États.

Oui L'examen approfondi du secteur de la sécurité n'a pas encore été réalisé mais le Gouvernement sud-soudanais a régulièrement reçu des conseils à ce sujet. Aucune stratégie de sécurité nationale n'a été élaborée, mais des conseils et un appui techniques ont régulièrement été apportés.

Le Ministre de la sécurité nationale a indiqué que le Gouvernement souhaitait adopter une telle stratégie dès que possible. La MINUSS reste convaincue que la tâche du Ministre se verrait facilitée par la mise en place du secrétariat du Conseil national de sécurité, mais il apparaît de plus en plus évident que les ressources humaines et financières nécessaires ne sont tout simplement pas disponibles. La réalisation de l'examen du secteur de la sécurité dépendra donc des financements disponibles.

Oui Ces réunions ont débuté en janvier. La MINUSS a régulièrement organisé des réunions de sensibilisation dans ses locaux, avec des représentants de la Commission parlementaire spéciale chargée de la sécurité, de la défense et du maintien de l'ordre, de la chambre chargée d'examiner les plaintes, de la Commission indépendante des droits de l'homme et de la société civile.

Fourniture de conseils au Gouvernement du Soudan du Sud sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de gestion et de stockage sécurisé des armes	<p data-bbox="894 237 1455 632">Le 28 juin 2012, la Mission a organisé un atelier sur le mécanisme de coordination des dispositifs civils de surveillance. Les services de maintien de l'ordre (SPLA et Police sud-soudanaise) dans les États, le Parlement, les institutions indépendantes de défense des droits de l'homme et la société civile, qui participeront au mécanisme, étaient tous représentés pour garantir la cohérence du processus et mettre sur pied un secteur de la sécurité transparent et soumis au principe de responsabilité.</p> <p data-bbox="824 653 1455 808">Oui Les conseils régulièrement fournis au Gouvernement par la MINUSS ne se sont pas limités au stockage sécurisé et à la gestion des armes mais ont également porté sur le contrôle des armes légères et de petit calibre en général.</p> <p data-bbox="894 829 1455 1236">Depuis le mois de janvier, des réunions informelles ont été organisées toutes les 2 semaines avec le Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères. Le Bureau continue d'appuyer l'adoption d'une stratégie gouvernementale de gestion et de stockage sécurisé des armes. La mise en œuvre d'une telle stratégie dépend toutefois en partie de l'adoption de la politique sur le contrôle des armes légères et de petit calibre, qui a été soumise au Conseil des ministres en septembre 2011 mais n'a toujours pas été approuvée.</p> <p data-bbox="894 1257 1455 1696">La MINUSS a aidé le Comité de rédaction à rédiger la loi de 2012 relative au contrôle des armes légères et de petit calibre. Le projet de loi était en cours d'examen par le Ministre de la justice et devait ensuite être transmis au Conseil des ministres pour ratification. La Mission a également donné des conseils sur la création et la formation d'un nouveau groupe de travail interministériel sur la gestion des stocks d'armes et de munitions, composé de représentants de la SPLA et des forces de sécurité nationale, de la Police sud-soudanaise, des pompiers, de l'administration pénitentiaire et des gardes forestiers.</p>
---	---

Réalisation escomptée 3.4 : Renforcement de la capacité du Soudan du Sud à mettre fin aux détentions arbitraires ou prolongées et à mettre en place un système pénitentiaire qui soit sûr et humain

Indicateurs de succès prévus

3.4.1 Des cadres réglementaires et des plans stratégiques définissant la capacité législative, opérationnelle, administrative et financière du système pénitentiaire sont élaborés, adoptés et appliqués.

3.4.2 Les prisonniers qui sont détenus arbitrairement dans les locaux de la police, dans des prisons ou dans d'autres lieux auxquels des spécialistes des questions pénitentiaires, la Police des Nations Unies ou d'autres employés de la MINUSS ou de l'équipe de pays des Nations Unies ont accès, sont identifiés et déferés devant un tribunal, au parquet ou à la police.

Indicateurs de succès effectifs

Un projet de règlement de l'administration pénitentiaire a été rédigé et doit être approuvé par le Directeur général de l'administration pénitentiaire.

Des directives sur les ressources humaines et financières ont été élaborées et doivent être adoptées par le Directeur général de l'administration pénitentiaire.

Des membres de la MINUSS ont supervisé des procès, se sont rendus dans 7 prisons centrales et commissariats pour y voir les structures de détention et ont examiné les mandats de détention émis dans les États de Jongleï, des Lacs, du Haut-Nil, de l'Unité, d'Équatoria occidental, d'Équatoria oriental et d'Équatoria central.

La Mission a contribué à l'amélioration du dialogue entre l'administration pénitentiaire, le parquet, la police et les autorités judiciaires afin de renforcer leur coordination et coopération et de limiter les cas de détention arbitraire. Elle a créé un Groupe de travail sur la détention arbitraire ou prolongée.

Le Groupe de surveillance intégrée des prisons et autres centres de détention, dont la création avait été suggérée à l'occasion de l'instance sur l'état de droit tenue à Djouba en novembre, a bénéficié d'une assistance technique pour la définition de son mandat. Ce groupe, composé de représentants de la société civile, du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies, a pour objectif de mettre en place un mécanisme de surveillance des centres de détention de Djouba afin de limiter les détentions prolongées, arbitraires ou illégales.

Un projet pilote de recensement des cas de détention a été réalisé en janvier et février 2012. Les données utilisées ont été recueillies auprès de la prison centrale de Djouba, de la prison de Torit, du commissariat du secteur central de Torit et du commissariat du secteur ouest de Munuki, à Djouba. Les premières conclusions ont été portées à la connaissance du Vice-Président de la Cour suprême, du Vice-Ministre de la justice, ainsi que de la Police et de

l'administration pénitentiaire sud-soudanaise. La MINUSS a poursuivi la vérification des données et a commencé à mettre au point des solutions. Des spécialistes des questions pénitentiaires en mission dans 10 prisons d'État et 16 prisons de comté ont également découvert des cas de détention arbitraire ou prolongée et les ont signalés aux autorités compétentes.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Encadrement quotidien du personnel pénitentiaire assuré par 57 experts de la Mission dans 10 prisons d'État et dans 19 prisons de comté afin d'améliorer la sécurité pénitentiaire	Oui	49 spécialistes des questions pénitentiaires en mission ont été affectés auprès des 10 prisons d'État et de 16 prisons de comté pour assurer un encadrement quotidien du personnel pénitentiaire. D'autres seront affectés aux 3 prisons de comté restantes dès que les bases d'appui de comté correspondantes seront devenues opérationnelles. En outre, 3 spécialistes des questions pénitentiaires en mission ont donné des conseils techniques et assuré un encadrement quotidien au siège national de l'administration pénitentiaire et 8 autres ont apporté des conseils techniques thématiques dans toutes les prisons.
Appui au développement des capacités de l'administration pénitentiaire grâce à une formation ciblée comprenant des stages de 1 semaine sur la gestion des situations d'urgence pour 10 coordonnateurs au niveau des États; des stages de 2 semaines sur l'accompagnement individuel organisés au centre de formation de l'administration pénitentiaire à l'intention de 30 formateurs; des stages d'1 semaine sur la gestion de la formation à l'intention de 30 directeurs de la formation de l'administration pénitentiaire au niveau des États et de leurs adjoints; 1 stage de 1 semaine sur la gestion et la direction à l'intention de 30 cadres moyens de l'administration pénitentiaire; des stages de deux semaines sur la gestion des ressources humaines et des données à l'intention de 25 employés de l'administration pénitentiaire chargés de la gestion des ressources humaines; des stages de deux semaines sur l'administration financière et la gestion des données à l'intention de 25 employés de l'administration pénitentiaire chargés des finances; des stages de 1 semaine sur les droits de l'homme et les règles et normes de base s'appliquant à la détention militaire à l'intention de 20 surveillants de prison de la SPLA; des stages de deux semaines sur le régime de probation à l'intention de 30 employés de l'administration pénitentiaire et des ateliers de 1 journée sur la restructuration et la réforme des institutions à l'intention de 20 cadres de l'administration pénitentiaire	Oui	La MINUSS a apporté un appui pour les formations suivantes : formation de formateurs : stage de 2 semaines ayant débuté le 17 octobre 2011 à Djouba, auquel ont participé 28 formateurs de l'École nationale de formation du personnel pénitentiaire; gestion des situations d'urgence : stage de 1 semaine ayant débuté le 11 novembre 2011 à Djouba, auquel ont participé 10 coordonnateurs au niveau des États et 20 formateurs en gestion des situations d'urgence; formation à l'intention des agents chargés de la liaison avec les tribunaux : stage de 3 jours ayant débuté le 20 novembre à Wau, auquel ont participé 13 agents; formation sur la santé et l'hygiène à l'intention des agentes de l'administration pénitentiaires : stage de 5 jours ayant débuté le 5 décembre à Djouba, auquel ont participé 24 femmes originaires de tous les États; formation de formateurs : stage de deux semaines ayant débuté le 13 février 2012 à Djouba, auquel ont participé 23 formateurs de l'École nationale de formation du personnel pénitentiaire et directeurs de la formation de l'administration pénitentiaire au niveau des États; gestion et direction : stage de quatre semaines ayant débuté le 18 mars 2012 à Djouba, auquel ont participé 35 cadres moyens de l'administration pénitentiaire; gestion de la formation pour les directeurs de la formation au niveau des États : stage de 1 semaine ayant débuté le 21 mai à Djouba, auquel ont participé 20 directeurs et leurs adjoints; formation à l'intention des agents de probation : stage de

- deux semaines ayant débuté le 28 mai à Djouba, auquel ont participé 25 agents titulaires et contractuels; gestion des ressources humaines : stage de 1 semaine ayant débuté le 11 juin à Djouba, auquel ont participé 25 agents titulaires et contractuels; administration financière : stage de 1 semaine ayant débuté le 11 juin auquel ont participé 25 agents titulaires et contractuels; cadre réglementaire et de gestion : stage de 1 semaine ayant débuté le 18 juin à Djouba, auquel ont participé 25 agents de haut rang; restructuration et réforme des institutions : atelier ayant eu lieu le 11 juin, auquel ont participé 27 cadres supérieurs.
- Fourniture d'un appui pour l'établissement de la cartographie des prisons militaires et des lieux de détention grâce au détachement d'experts de la détention militaire auprès de la SPLA pour améliorer les conditions de détention
- Oui Un premier contact a été noué avec la Direction de la justice militaire de la SPLA en vue de renforcer les capacités du personnel des prisons militaires et des centres de détention ainsi que les conditions de détention. L'établissement de la cartographie des prisons a débuté en mai et se terminera au cours de l'exercice à venir. La MINUSS, en coopération avec la Direction de la justice militaire de la SPLA, a poursuivi ses visites d'évaluation des centres de détention de la SPLA. Les retards étaient principalement dus au fait que le recrutement n'a été achevé qu'en avril 2012.
- Encadrement et fourniture de conseils à l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud sur l'élaboration et l'adoption du plan de développement stratégique de l'administration pénitentiaire et des cadres réglementaires en régissant tous les aspects, y compris les travaux d'intérêt général et les possibilités de réinsertion des prisonniers
- Oui Un Plan stratégique 2012-2015 pour l'administration pénitentiaire a été rédigé et adopté le 14 juin 2012 par le Directeur général de l'administration pénitentiaire. La MINUSS a fourni une assistance technique et une aide en matière de secrétariat et de rédaction.
- Le Directeur général a créé un groupe de travail chargé d'élaborer le règlement de l'administration pénitentiaire et un projet de règlement a été rédigé et mis au point, puis présenté au Directeur général pour adoption. La MINUSS a fourni une assistance technique et une aide en matière de secrétariat et de rédaction.
- Fourniture de conseils à l'occasion de réunions hebdomadaires avec l'administration pénitentiaire sur la création d'un corps d'inspecteurs chargé de surveiller le fonctionnement des prisons et d'enquêter sur les incidents, et sur l'élaboration d'un plan détaillé de gestion des services médicaux pénitentiaires, y compris la prise en charge des prisonniers souffrant de troubles psychiques
- Oui À la suite des réunions hebdomadaires de coordination avec l'administration pénitentiaire, le Directeur général a créé un corps d'inspecteurs et nommé son directeur. La MINUSS a fourni des conseils techniques concernant la création de cette structure lors des débats tenus à ce sujet.

Fourniture de services de secrétariat à l'appui de la création de 5 comités pour l'amélioration des conditions de détention au niveau des États, présidés par des directeurs de prisons d'État

Appui au Gouvernement sud-soudanais et aux donateurs pour l'élaboration de propositions, en partenariat avec le PNUD ou des partenaires bilatéraux selon le cas, pour la remise en état de 5 prisons et d'une ferme-prison

Appui au système judiciaire pour la création de comités chargés d'examiner les conditions de détention au niveau national et dans trois États, et élaboration d'un processus d'examen, une attention particulière étant accordée aux femmes, aux filles et aux jeunes; et conseils au personnel pénitentiaire à l'appui de ces comités

Oui En plus des 5 comités pour l'amélioration des conditions de détention dans les prisons d'État, 4 autres comités ont été créés. La réunion du comité national pour l'amélioration des conditions de détention dans les prisons a eu lieu le 14 mars avec les parties concernées. La MINUSS a fourni un appui, notamment technique, à ces comités.

Oui La MINUSS a fourni un appui en vue de l'élaboration de propositions concernant la construction d'un dispensaire dans la prison de Torit; la mise en place d'un projet de couture dans la prison de Djouba; la mise en place d'un projet agricole à Marial Ajeth, dans l'État de Bahr el-Ghazal occidental; la création d'ateliers de formation professionnelle dans les 10 États; la rénovation de la prison du comté de Maridi et la mise en place d'un projet de formation professionnelle, et la création d'unités de gestion financière au siège des 10 prisons d'État.

Oui Le comité chargé d'examiner les conditions de détention dans la prison centrale de Djouba a repris ses activités en avril avec une ou deux réunions par mois. Un document de réflexion et des lignes directrices ont été rédigés en vue d'étendre le projet aux prisons de femmes dans des États pilotes.

Des séances d'encadrement et de conseils sur l'examen des mandats de placement en détention et le renvoi rapide des dossiers aux autorités judiciaires ont été organisées toutes les 2 semaines à l'intention de la Police sud-soudanaise et du parquet, à Bor, Malakal, Yambio, Aweil et Rumbek.

Entre 10 et 15 agents chargés de la liaison avec les tribunaux au sein des établissements pénitentiaires ont bénéficié d'une assistance pour accélérer le traitement de leurs dossiers, à Bor, Rumbek, Malakal et Djouba.

Des conseils et un appui ont été apportés aux juges et aux membres du parquet de la Haute Cour de justice et des tribunaux de comté en vue de systématiser l'inspection des prisons.

Les efforts se sont poursuivis entre avril et juin 2012 et ont permis de remplacer les mécanismes ad hoc d'examen des conditions de détention par des systèmes plus permanents,

Fourniture d'un appui aux autorités judiciaires, aux agents du ministère public et aux responsables des prisons et de la police pour qu'ils prennent les mesures adaptées concernant les personnes détenues arbitrairement, par l'entremise d'équipes de spécialistes de la justice, de l'administration pénitentiaire, des droits de l'homme, de la problématique hommes-femmes, de la protection de l'enfance, de la protection des femmes et des affaires civiles, et par la participation de la Police des Nations Unies à la cartographie des prisons

prévoyant l'inspection régulière des prisons par des procureurs et des juges et la mise en place de comités chargés d'examiner les conditions de détention, en particulier des jeunes et des femmes. Un tel système a déjà été mis en place à Djouba et devrait être généralisé à tous les États.

Oui Le projet de recensement des cas de détentions prolongées ou arbitraires a été réalisé en janvier et février 2012.

Les autorités judiciaires de Bor, Malakal, Yambio, Aweil et Rumbek ont commencé l'examen des conditions de détention. Un système permanent est en train d'être mis en place dans tous les États.

La MINUSS a créé un groupe de travail sur les détentions prolongées ou arbitraires. Le Groupe a déterminé les activités de chaque composante concernant les détentions arbitraires ou prolongées. Il a analysé les étapes de la procédure judiciaire pour détecter les cas de détention arbitraire ou prolongée, établi un document de réflexion sur la question, rédigé le mandat du Groupe de travail et élaboré un plan stratégique intégré et pluridisciplinaire pour la MINUSS sur la détention arbitraire ou prolongée.

Réalisation escomptée 3.5 : Renforcement de la capacité du Soudan du Sud à protéger les civils de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre, conformément aux conventions et normes humanitaires internationales applicables

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.5.1 Baisse du nombre de pertes civiles causées par des mines et des restes explosifs de guerre

109 victimes civiles (52 tués, 57 blessés) ont été dénombrées au Soudan du Sud pendant la période 2011/12. Au cours des 12 mois précédents (du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011), le nombre des victimes recensées était le même au total (109), mais le nombre des tués était inférieur (26) et celui des blessés supérieur (83).

Si le chiffre total des victimes reste inchangé et que le nombre de morts causées par des mines et des restes explosifs de guerre a doublé, les pertes sont pour la plupart imputables aux nouvelles mines posées sur les routes par les nouvelles milices rebelles dans les États frontaliers de l'Unité, de Jongleï et du Haut-Nil. Soixante-dix-huit pour cent des victimes civiles ont été recensées dans la région frontalière au nord.

Si l'on exclut les civils tués ou blessés par les nouvelles mines posées, le nombre de victimes causées par les mines et les restes explosifs de guerre a diminué.

Pendant l'exercice considéré, 733,9 km de routes supposées avoir été à nouveau minées ont été inspectées ou vérifiées, permettant d'ouvrir l'accès aux civils et de lever les restrictions limitant l'accès humanitaire.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Relevé et déminage de 488 zones dangereuses, 9 champs de mines et 27 zones présumées dangereuses et restitution des lieux aux populations locales pour qu'elles les exploitent; réponse rapide aux demandes urgentes de relevé et de déminage; relevé, vérification et, si nécessaire, déminage de 1 050 km de routes au minimum</p>	<p>Oui</p>	<p>Le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies a procédé au relevé, au déminage et à la restitution aux populations locales de 514 zones dangereuses, dépassant de 5 % l'objectif de 488. 125 autres zones dangereuses ont également été partiellement recensées ou déminées. Zones dangereuses recensées et déminées : 114 champs de mines présumés; 14 dépôts temporaires de munitions; 18 zones de confrontation; 5 zones d'embuscade; 363 opérations d'enlèvement d'engins non explosés. Ces zones représentent une surface totale de 5 918 884 m² (3 374 788 m² de zones minées et 2 515 262 m² de zones de combat). 1 036 km de routes et de pistes ont également été inspectées ou vérifiées dans l'ensemble du Soudan du Sud. 60 km supplémentaires doivent encore être répertoriés dans le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines.</p> <p>Des progrès importants ont été accomplis : enlèvement de 1 341 mines (1 182 mines antipersonnel et 159 mines antichars), destruction de 20 308 engins non explosés et neutralisation de 174 408 munitions d'armes légères.</p> <p>Le Centre de coordination de la lutte antimines a également répondu à plusieurs menaces de sécurité. Il est intervenu au camp de réfugiés de Yida dans l'État de l'Unité après un bombardement aérien qui a eu lieu le 10 novembre 2011. Face à l'afflux de réfugiés dans le comté de Maban dans le Haut-Nil, il a également agi en procédant à la neutralisation d'engins non explosés, au nettoyage des routes et à l'enlèvement de mines dans les zones où le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les</p>

Organisation au niveau local de séances d'information sur les dangers des mines pour 100 000 personnes, dont des déplacés, des rapatriés et d'autres populations vulnérables (telles que les nomades et les éleveurs); séances d'information sur les dangers des mines pour 500 volontaires qui joueront le rôle d'éducateurs au sein de leurs communautés; en collaboration avec le Ministère de l'éducation, introduction de la sensibilisation aux dangers des mines dans les programmes scolaires nationaux grâce à la formation de 500 enseignants

réfugiés a installé des camps de réfugiés. Il a en outre aidé la MINUSS à enquêter sur les zones de bombardement liées aux bombardements aériens qui ont eu lieu dans l'État de l'Unité en avril 2012.

Si de grands progrès ont été accomplis jusqu'à présent, la pose de nouvelles mines est restée une grande source de préoccupation pour le Centre de coordination de la lutte antimines, la MINUSS et la communauté humanitaire dans son ensemble pendant l'exercice considéré, en particulier dans l'État de l'Unité.

Oui Le Centre de coordination de la lutte antimines a appuyé et coordonné l'action de sensibilisation au danger des mines pour réduire le risque de restes explosifs de guerre au moyen de programmes de sensibilisation visant les populations les plus vulnérables. Au total, 253 375 personnes ont été sensibilisées au danger des mines; 1 545 volontaires et 204 professeurs ont été formés à sensibiliser. Des supports de formation ont été créés; toutefois, les discussions sur l'intégration de la sensibilisation au danger des mines dans les programmes nationaux se sont poursuivies entre l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines, le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies et le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale.

Le Centre a coordonné l'ensemble de l'action de sensibilisation au danger des mines au moyen des activités suivantes : accréditation de toutes les équipes de sensibilisation travaillant au Soudan du Sud; formation de nouveaux professeurs et cours de recyclage; suivi et assurance qualité de la sensibilisation au danger des mines; examen et approbation des instructions permanentes relatives à la sensibilisation au danger des mines; formation en cours d'emploi des homologues nationaux au sein du Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale et de l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines.

Le Centre est intervenu rapidement à Bentiu dans l'État de l'Unité pour sensibiliser au danger des mines les populations exposées aux nouvelles mines posées dans la région et les populations déplacées dans des zones polluées par des restes explosifs de guerre. Dans le nord

de l'État de Ouarab, le Danish Demining Group a travaillé à sensibiliser au danger des mines les populations déplacées d'Abyei, zone polluée par les munitions non explosées, dans l'hypothèse où celles-ci choisiraient de retourner chez elles, tandis que des équipes de liaison avec la population locale du Mines Advisory Group ont été déployées dans le comté de Maban, où plus de 30 000 réfugiés ont été sensibilisés au danger des mines pendant l'exercice considéré.

120 000 brochures « Protégez-vous ainsi que votre famille » imprimées par le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies et l'UNICEF ont été distribuées aux partenaires participant à la sensibilisation au danger des mines dans l'ensemble du Soudan du Sud.

Diffusion de mises à jour hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles et ponctuelles, y compris de cartes, à toutes les parties (au Soudan et à l'extérieur) sur la mise en œuvre des opérations de déminage au Soudan du Sud, les accidents provoqués par les mines ou les restes explosifs de guerre et les mines récemment posées

Oui Des rapports de situation et des comptes rendus sur la lutte antimines hebdomadaires ou bimensuels établis par le Centre de coordination de la lutte antimines ont été distribués aux partenaires. Les comptes rendus sur la lutte antimines faisaient le point sur des questions relatives aux restes explosifs de guerre au Soudan du Sud, notamment sur l'état des routes déminées dans les États frontaliers du nord, et donnaient des informations intéressantes les acteurs humanitaires.

Le Centre a fourni des produits spéciaux (télégrammes chiffrés, informations, cartes, etc.) aux partenaires humanitaires sur demande. Il a également donné des informations et des cartes sur la pollution par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre et est resté prêt à procéder à des vérifications d'urgence sur les sites d'atterrissage pour hélicoptères et autres en vue de faciliter le travail de la Mission.

Organisation de réunions mensuelles et, en cas de besoin, ponctuelles de coordination des opérations avec tous les spécialistes de la lutte antimines et les parties prenantes du Soudan du Sud

Oui Le groupe de travail sur le secteur de la lutte antimines s'est réuni tous les mois, regroupant tous les partenaires d'exécution (organisations non gouvernementales, entreprises, représentants de l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines) pour coordonner l'ensemble de l'action de lutte contre les mines au Soudan du Sud. Un groupe de travail sur la sensibilisation au danger des mines s'est également réuni séparément une fois par mois. Toutes les composantes de la lutte antimines se sont

Fourniture de conseils à l'Autorité de déminage du Soudan du Sud et d'un appui au renforcement de ses capacités grâce au déploiement à plein temps d'un conseiller en la matière; formation hebdomadaire sur le lieu de travail pour toutes les sections de l'Autorité en application du plan de transition; 1 atelier annuel d'examen des progrès accomplis organisé par l'équipe de transition; 1 atelier d'examen du plan de transition; 12 expéditions d'une semaine sur le terrain avec des homologues de l'Autorité de déminage du Soudan du Sud; 2 ateliers portant sur l'examen des normes et directives techniques nationales

retrouvées une fois par trimestre pour une réunion de coordination commune.

Oui Le Soudan du Sud a accédé à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel le 11 novembre 2011.

Un conseiller technique principal du Centre de coordination de la lutte antimines a fourni au jour le jour un appui technique et une assistance en matière de gestion à l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines. Les activités de renforcement des capacités dans le domaine de la sensibilisation au danger des mines ont également été renforcées par l'implantation, dans les bureaux de l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines à Djouba, de la Section de la sensibilisation au danger des mines du Centre. D'autres préparatifs ont été faits en vue de la colocalisation d'autres postes dans l'année à venir.

En collaboration avec l'organisation Norwegian People's Aid, le Centre a mené un travail de formation auprès de l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines, notamment sur le déploiement et le transfert du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines.

Le personnel opérationnel de l'Autorité s'est rendu sur le terrain avec le personnel du Centre dans le cadre de la formation en cours d'emploi dans les domaines des opérations et de l'assurance qualité.

2 ateliers ont été organisés entre le Centre et l'Autorité pour examiner les directives techniques nationales du Soudan du Sud (du 30 août au 2 septembre) et les instructions permanentes (les 24 et 25 octobre). Un autre atelier a eu lieu en février pour passer en revue le Plan stratégique 2012-2016 pour la lutte antimines, qui a été approuvé en juin 2012.

Le plan d'austérité adopté par le Gouvernement a eu des répercussions sur les activités de l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines, les bureaux régionaux se retrouvant privés de budgets de fonctionnement pendant l'exercice considéré. De ce fait, le personnel de l'Autorité n'a pas pu participer aux activités de renforcement des capacités avec le personnel du Centre. Le Centre et l'organisation Norwegian People's Aid ont organisé une journée

- Fourniture de conseils à l'Autorité de déminage du Soudan du Sud et aux ministères concernés sur la mise en œuvre du plan d'action pour assurer l'adhésion aux principales conventions relatives au déminage et à l'assistance aux victimes, notamment grâce à l'organisation de 2 ateliers pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Oui Le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies a prêté son concours à l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines et au Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale dans le cadre de 2 ateliers visant la promotion des droits des personnes handicapées ainsi que la mise au point définitive et l'adoption de la politique du Gouvernement sur les droits des personnes handicapées.
- En collaboration avec le Ministère, le Centre a en outre organisé une manifestation pour marquer la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre. Cette manifestation a mis l'accent sur l'action du Gouvernement du Soudan du Sud en faveur de la reconnaissance et de la signature de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- En juin, par le truchement du Centre et en coordination avec le Bureau national de statistique, le Ministère a organisé un sondage et recueilli des données dans 3 localités (Wau, Bor et Torit) pour mieux comprendre la situation des personnes handicapées par les restes explosifs de guerre et établir des chiffres de référence. Les résultats de cette enquête serviront lors de l'élaboration de la politique nationale relative aux personnes handicapées.
- Sensibilisation à la lutte antimines humanitaire au Soudan du Sud par la célébration de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines dans au moins 5 villes du Soudan du Sud
- Oui La Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines a été marquée par un certain nombre de manifestations dans tout le Soudan du Sud. La campagne « Prête ta jambe » a été menée par le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de pays des Nations Unies. Les affiches de la campagne ont été distribuées dans 11 bases de la MINUSS. À Djouba, la journée a également été marquée par l'ouverture d'une nouvelle installation de lutte antimines, qui permettra au Centre de coordination de la lutte antimines de renforcer ces capacités cynophiles de détection des mines pour la reconnaissance des routes, et par un tournoi de basketball en fauteuil roulant avec des victimes de mines amputées. Le Centre a également participé à

l'émission matinale de Radio Miraya pour sensibiliser au danger des mines et des munitions non explosées.

Pour célébrer la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, un article consacré à l'ouverture d'un centre de coordination de la lutte antimines à Djouba a été publié sur le site Web de la MINUSS.

Composante 4 : droits de l'homme

37. Peu de progrès ont été accomplis par le Soudan du Sud sur la voie de la signature et de la ratification des grands instruments relatifs aux droits de l'homme, par manque de moyens principalement. À la fin de l'exercice considéré toutefois, l'adoption d'un décret provisoire tendant à l'accession aux Conventions de Genève a donné une certaine impulsion à l'action interministérielle autour du projet de loi relatif à la ratification des conventions. La MINUSS a fourni une assistance technique et une formation au Ministère de la justice, au Ministère des affaires étrangères et à l'Assemblée nationale pour appuyer le programme d'accession aux conventions relatives aux droits de l'homme. Elle a également appuyé l'harmonisation du cadre législatif national et des cadres constitutionnels de l'État avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment les réformes juridiques relatives à la violence sexuelle à l'égard des femmes et au mariage des enfants.

Réalisation escomptée 4.1 : Une amélioration de la situation des droits de l'homme dans tout le pays

Indicateurs de succès prévus

4.1.1 Le Soudan du Sud ratifie les instruments ci-après ou y adhère : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et présente des rapports initiaux au titre de trois de ces instruments au moins.

Indicateurs de succès effectifs

Si le Gouvernement du Soudan du Sud n'a pas encore ratifié un seul traité international, le Gouvernement, après l'entrée du Soudan du Sud dans la communauté des nations, a exprimé sa volonté de ratifier ou d'accéder aux 9 instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme.

Le Ministère de la justice a entamé l'élaboration d'un cadre juridique national (dont un projet de loi sur la ratification des traités) devant régir la procédure de ratification et d'accession concernant les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Aucun traité n'ayant été ratifié ou fait l'objet d'une adhésion, aucun rapport n'a été présenté aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

4.1.2 Le Soudan du Sud promulgue dans le domaine considéré des lois qui sont harmonisées avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et renforce la Commission sud-soudanaise pour la paix des droits de l'homme, conformément aux principes concernant le statut des institutions nationales (Principes de Paris).

La loi sur la nationalité sud-soudanaise, qui comporte des dispositions relatives aux droits de l'homme, a été adoptée. Avant l'adoption du texte, la MINUSS avait présenté à l'Assemblée législative nationale du Soudan du Sud et à la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme une analyse du projet de loi et attiré l'attention sur certaines dispositions qui apparaissaient contraires aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Les projets de loi sur les médias ont été présentés au Parlement en 2011.

Les capacités de la Commission des droits de l'homme ont été renforcées comme le prévoyaient les Principes de Paris. Toutefois, en raison des mesures d'austérité et autres priorités arrêtées par le Gouvernement, la Commission a connu des problèmes de moyens et dû fermer certains bureaux locaux.

4.1.3 Les violations des droits de l'homme commises par la SPLA et la police diminuent de 50 % et le nombre d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme augmente de 50 %.

Faute de données de référence pour 2010/11, il n'a pas été possible de mesurer une diminution du nombre des violations ou une augmentation du nombre des enquêtes. Il est impossible de mesurer l'ampleur exacte des violations des droits de l'homme. Dans le cadre du processus de désarmement de Jongleï, du 15 mars au 30 juin 2012, la MINUSS a recensé 10 cas d'exécution arbitraire/tentative d'exécution arbitraire, 12 cas de viol, 32 cas de mauvais traitement/torture et 9 cas de pillage, soit un total de 63 violations des droits de l'homme commises par la SPLA. Plus de 200 victimes sont concernées par ces violations.

La MINUSS a constaté que le Gouvernement sud-soudanais avait ouvert 8 enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par la SPLA pendant le processus de désarmement de Jongleï du 15 mars au 30 juin 2012.

4.1.4 Le nombre d'organisations et de médias indépendants qui sont créés et défendent les droits de l'homme augmente de 10 %.

Faute de données de référence pour 2010/11, il n'a pas été possible de mesurer une augmentation. Il a été difficile d'évaluer les « nouvelles » organisations nées après l'indépendance, car certaines organisations sont implantées à Khartoum ou dans la diaspora. À la fin de l'exercice considéré, aucune procédure d'enregistrement des organisations de la société civile n'avait été instituée. Quelques stations de radio locales ont commencé à émettre. Il n'y aura pas de procédure de constitution de nouveaux médias tant que le projet de loi sur l'information n'aura pas été adopté. Radio Miraya ainsi que d'autres stations de radio et organes de presse ont traité régulièrement de questions relatives aux droits de l'homme.

4.1.5 Le nombre d'arrestations et de détentions de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et d'acteurs de la société civile baisse de 70 %.	Faute de données de référence pour 2010/11, il n'a pas été possible de constater une baisse. Deux journalistes ont été arrêtés/détenus à Djouba en octobre et novembre 2011.
4.1.6 Le nombre total d'incidents liés à des violations des droits de l'homme, signalés dans les zones de conflit, diminue.	Faute de données de référence pour 2010/11, il n'a pas été possible de constater une diminution. Il est improbable que le nombre d'incidents ait diminué pendant l'exercice considéré compte tenu des violences intercommunautaires qui ont éclaté à Jongleï. Toutefois, un moins grand nombre de violences intercommunautaires a été constaté à Jongleï pendant la deuxième partie de l'exercice considéré. Les principales violations qui ont eu lieu à Jongleï pendant la deuxième partie de l'exercice ont été commises dans le cadre du désarmement des civils.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'avis aux assemblées législatives aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés grâce à la tenue de 2 réunions consultatives sur le cadre de protection des droits de l'homme et à l'alignement du droit interne sur les obligations juridiques internationales; octroi d'une aide à l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action national relatif aux droits de l'homme	Oui	Le 8 décembre 2011, une réunion consultative s'est tenue avec les représentants de la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée législative nationale pour discuter de l'élaboration du Plan d'action national sur les droits de l'homme et évoquer d'autres domaines de collaboration entre la MINUSS et la Commission. Le Gouvernement sud-soudanais n'a pas adopté le plan d'action. Le 24 janvier 2011 et le 15 mai 2012, deux réunions consultatives ont été organisées avec l'Assemblée législative nationale sur la ratification des traités et la définition des besoins de formation. Une analyse juridique exhaustive du projet de loi relatif à la nationalité (avant sa promulgation) et des projets de loi relatifs aux médias a été présentée à l'Assemblée législative nationale pour promouvoir l'harmonisation de ces textes avec les normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme. 2 ateliers de formation sur l'action parlementaire dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme ont été organisés à l'intention des membres du Parlement, l'un dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional les 17 et 18 août 2011, l'autre dans l'État de l'Unité les 20 et 21 octobre 2011.
Fourniture d'avis au Gouvernement sud-soudanais sur la ratification des traités internationaux et les obligations qui en découlent en matière de présentation des rapports	Oui	3 ateliers de formation sur les traités et les mécanismes de communication ont été organisés en février, mars et avril 2012 à l'intention de fonctionnaires du Ministère des affaires

- étrangères, de la Direction des conventions internationales, des traités, des droits de l'homme et de l'entraide judiciaire du Ministère de la justice, de la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée législative nationale et de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme.
- Avec le concours de la MINUSS, le Ministère de la justice a entamé l'élaboration d'un cadre juridique national (dont un projet de loi sur la ratification des traités) devant régir la procédure de ratification et d'accession concernant les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
- Fourniture de conseils à la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme grâce à la tenue de 2 réunions consultatives aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés et à l'élaboration de 5 programmes de renforcement des capacités pour les commissaires et le personnel des commissions
- Oui 5 réunions consultatives ont été tenues avec la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme sur un programme de travail, un plan stratégique, des rapports annuels et des ateliers.
- 7 programmes de formation aux droits de l'homme consacrés à la détection, la surveillance et la dénonciation des violations des droits de l'homme, ainsi qu'à la ratification des traités et au plan stratégique de la Commission, ont été dispensés à l'intention des commissaires et du personnel de la Commission.
- Fourniture de conseils à la police sud-soudanaise grâce à la tenue de 20 réunions consultatives et de 10 ateliers de formation aux droits de l'homme, au moins, aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés, ainsi qu'à la SPLA, grâce à la tenue de réunions consultatives et à l'organisation de 5 programmes de formation
- Oui Les spécialistes des droits de l'homme des 10 États se sont réunis régulièrement avec la Police nationale sud-soudanaise pour donner des conseils, notamment sur la résolution de certains cas de détention irrégulière.
- 3 ateliers de formation des formateurs sur les droits de l'homme ont été organisés à l'intention des instructeurs de police. Les séances de formation ont porté sur l'emploi de techniques d'arrestation légales, sûres et humaines, l'application du principe de la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense et l'utilisation de techniques d'enquête régulières.
- Au moins 10 modules sur les droits de l'homme ont été dispensés lors de formations animées par la Police des Nations Unies à destination de forces de police sud-soudanaise aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés.
- 4 réunions consultatives ont été organisées avec la SPLA pour évaluer les capacités dans le domaine des droits de l'homme et prévoir des séances de formation. Deux séances de

Fourniture de conseils aux autorités judiciaires grâce à la tenue de réunions consultatives et de 10 ateliers de formation axés sur les droits de l'homme à l'intention des juges, des avocats et des procureurs, aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés.

Établissement de 2 rapports publics sur la situation des droits de l'homme dans le pays, en collaboration étroite avec l'armée, la police, les affaires civiles et les autres composantes civiles, pour déterminer les points chauds et recenser les populations vulnérables, élaborer des mesures de protection et former le personnel en uniforme

formation à l'intention de la SPLA ont été dispensées pour donner des notions élémentaires sur les normes en matière de droits de l'homme et sur les principes du droit humanitaire et pour inculquer le respect de l'état de droit.

En collaboration avec l'ambassade de Suisse et le Comité international de la Croix-Rouge, dans le cadre du projet de coopération sur la réforme du secteur de la sécurité, 2 formations de trois jours ont été dispensées à Djouba à l'intention des commandants de division de la SPLA sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi que sur leur application en temps de guerre et de paix.

Oui Les spécialistes des droits de l'homme ont rencontré régulièrement des juges, des avocats et des procureurs au niveau de l'État fédéral et dans les 10 États fédérés pour évoquer des problèmes et des cas et discuter des moyens de les résoudre. Toutefois, compte tenu du faible nombre de juristes au Soudan du Sud (concentrés pour la plupart à Djouba), les séances de formation ont tendance à suspendre l'activité des tribunaux répressifs, qui sont déjà lents et engorgés. Par ailleurs, comme le Gouvernement du Soudan du Sud procédait à un examen du système de justice pénale, il faudra que les séances de formation soient conçues en fonction du résultat de ce travail.

En collaboration avec le PNUD, un atelier de formation de trois jours sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans le système judiciaire a été organisé à Djouba à l'intention des juges, avocats et procureurs.

Un atelier de formation destiné aux procureurs de l'État de l'Unité sur le rôle des procureurs dans la protection et la promotion des droits de l'homme a été organisé.

Oui Un rapport de 50 pages consacré aux enquêtes menées sur les violences intercommunautaires commises à Jongleï a été rendu public par la MINUSS en juin 2012.

Un projet de rapport sur les détentions arbitraires a été établi (mais pas encore publié) à partir des études de législation et des informations recueillies par les bureaux d'État.

Organisation, aux niveaux des États et des comtés, de 10 programmes de formation aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit à l'intention des organisations de la société civile, y compris des journalistes, ainsi que de sensibilisation de la population aux droits de l'homme, grâce à des émissions de radio, à des réunions, à des débats et à d'autres médias

Fourniture d'avis au Gouvernement sur les lois relatives à la nationalité et à la citoyenneté, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que sur les lois électorales, en coordination avec le PNUD, et sur le droit de la famille, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme, et formulation

Oui 5 ateliers de formation aux droits de l'homme ont été dispensés à l'intention des organisations de la société civile : dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, sur les droits économiques, sociaux et culturels; dans l'État de l'Équatoria oriental, sur la recherche, la surveillance et la dénonciation des violations; à Djouba, sur la ratification des traités.

2 ateliers de formation destinés aux organisations de la société civile ont été organisés par le PNUD, à Djouba notamment, sur la surveillance, la recherche et la dénonciation des violations, ainsi que sur les droits économiques, sociaux et culturels. En collaboration avec le PNUD, des ateliers de formation sur les droits de l'homme, l'état de droit et l'accès à la justice ont également été organisés à l'intention des organisations de la société civile dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental.

1 atelier de formation sur la promotion et la défense des droits de l'homme a été dispensé à l'intention de militants de la société civile dans l'État de l'Équatoria oriental.

Une séance de formation aux droits de l'homme a été organisée à l'intention de 17 journalistes de l'État de l'Unité le 10 mai 2012.

Pour marquer la Journée des droits de l'homme (10 décembre), des manifestations ont été organisées dans les différentes capitales des États, notamment un jeu-concours sur les droits de l'homme pour les élèves de secondaire de l'État de l'Équatoria occidentale.

Des ateliers de formation au niveau local ont été organisés dans l'État de l'Équatoria central en novembre 2011 à l'intention de plus de 200 chefs, jeunes, anciens, femmes et étudiants afin de sensibiliser aux violations des droits de l'homme et aux crimes. Dans cet État également, des forums de la société civile ont été organisés tous les mois.

Oui Une analyse juridique exhaustive a été fournie à l'Assemblée législative nationale sur le projet de loi relatif à la nationalité en coordination avec le HCR et sur les projets de loi relatifs aux médias (projet de loi sur le droit d'accès à l'information, projet de loi sur les sociétés de radiodiffusion, projet de loi sur l'autorité des médias) pour

d'observations relatives à des lois clefs aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés

Fourniture de conseils aux députés et aux autorités pénitentiaires, grâce à la tenue de 20 réunions consultatives et de 10 ateliers de formation sur la promotion et la protection des droits de l'homme aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés; et fourniture d'un appui consultatif, en collaboration avec l'UNICEF, au Ministère de l'éducation au sujet de l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans le programme des écoles secondaires

promouvoir l'harmonisation de ces textes avec les normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme.

La MINUSS a formulé des observations sur la loi relative aux élections nationales et sur la loi relative aux partis politiques.

Le Gouvernement du Soudan du Sud n'a pas avancé sur le dossier du droit de la famille.

Oui Le 24 janvier et le 15 mai 2012, deux réunions consultatives ont été organisées avec l'Assemblée législative nationale sur la ratification des traités et la définition des besoins de formation.

Les 17 et 18 novembre 2011, un atelier de formation a été organisé à l'intention de 39 parlementaires de l'Assemblée législative de l'État du Bahr el-Ghazal septentrional sur leur rôle dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Les 15 et 16 décembre 2011, un atelier de formation aux droits de l'homme a été organisé pour l'Assemblée législative de l'État de l'Unité.

6 ateliers de formation sur la promotion et la protection des droits de l'homme ont été organisés à l'intention des gardiens de prison dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental les 11 et 12 août 2011 et les 14 et 15 février 2012; dans l'État des Lacs les 28 et 29 août 2011 et le 22 novembre 2011 (ce dernier à Makembele); dans l'État du Haut-Nil les 29 et 30 novembre 2011 (Renk) et les 13 et 14 décembre 2011 (Malakal).

En collaboration avec le PNUD, un atelier de formation de trois jours sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans le système judiciaire a été organisé à Djouba du 6 au 8 décembre 2011 à l'intention des juges, avocats, procureurs et gardiens de prison.

20 réunions consultatives ont été organisées avec les autorités judiciaires pour discuter de problèmes relatifs aux droits de l'homme et des moyens d'y remédier.

Un atelier sur les droits de l'homme en prison destiné à 82 gardiens de prison a été organisé dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional les 25 et 26 janvier 2012.

Un consultant de la MINUSS affecté auprès de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme a conseillé régulièrement cet organe et animé le 23 mai 2012 une réunion avec le Ministère de l'éducation sur l'intégration de l'enseignement des droits de l'homme dans le programme scolaire.

Composante 5 : appui

38. La composante appui de la Mission a proposé des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces à l'appui du mandat de la MINUSS en fournissant des produits connexes à cet effet.

39. La direction de la composante appui, basée à Djouba, a assuré la direction stratégique, défini les grandes orientations et s'est tenue en liaison avec le Gouvernement sud-soudanais, le Siège de l'ONU et d'autres opérations de maintien de la paix. Les éléments de la composante ont été déployés aussi largement que possible dans la zone de la Mission afin de fournir des services essentiels aux composantes locales et d'être aussi proches que possible des clients, l'idée étant de réduire les temps de réponse et d'obtenir un bon rapport coûts-avantages et des économies d'échelle en différents points de la filière. L'appui au niveau local a été complété par la mise sur pied de mécanismes d'appui au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

40. La composante appui de la MINUSS a été guidée par trois grandes considérations : la nécessité d'épauler les éléments décentralisés de la Mission; la nécessité d'être très mobile de façon à pouvoir desservir des zones reculées de manière temporaire ou permanente; la constitution de capacités nationales. Elle a appliqué les principes de la stratégie globale d'appui aux missions.

Réalisation escomptée 5.1 : Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Mise sur pied du quartier général, de 10 bureaux dans les États et de 19 bases d'appui dans les comtés

Pendant l'exercice considéré, la construction de 8 immeubles de bureaux à deux étages et de 62 unités de logement a été menée à bien; des infrastructures destinées au quartier général de la Mission ont été achevées et sont devenues opérationnelles. Les bureaux de 9 capitales d'État étaient pleinement opérationnels tandis que ceux d'une capitale d'État – Kwajock – étaient achevés à 80 %. Sur 19 bases d'appui dans les comtés, 13 étaient pleinement opérationnelles et 2 étaient achevés à 80 %. L'aménagement des 4 bases d'appui restantes sera terminé en 2012/13.

5.1.2 Recrutement et déploiement de 84 % du personnel civil d'ici au 30 juin 2012

Au 30 juin 2012, la Mission avait réalisé 80 % de ses objectifs de recrutement et de déploiement.

5.1.3 Réduction des effectifs civils dans le cadre de l'externalisation (taux de référence : 11 %) L'externalisation du personnel chargé de la sécurité a été reportée à 2012/13 en raison d'un retard dans l'approbation du contrat.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Contingents, personnel de police et personnel civil		
Déploiement d'une force composée en moyenne de 7 000 membres des contingents (dont 825 spécialistes du génie, 166 observateurs militaires et 168 officiers d'état-major) et de 560 membres de la Police des Nations Unies	5 049	Déploiement d'une force composée en moyenne de : Membres du contingent 154 Observateurs militaires et 455 membres de la Police des Nations Unies L'effectif moyen était inférieur aux prévisions en raison d'un déploiement plus lent que prévu.
Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome des contingents	Oui	La vérification et le contrôle de l'ensemble du matériel appartenant aux contingents ont été effectués dans le courant de l'année.
Administration de 3 553 civils, dont 957 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 590 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 506 Volontaires des Nations Unies et 500 agents temporaires	2 822	Administration de : Membres du personnel civil (dont : 745 Fonctionnaires recrutés sur le plan international 1 346 Fonctionnaires recrutés sur le plan national 332 Volontaires des Nations Unies et 399 temporaires au 30 juin 2012 L'objectif n'a été que partiellement réalisé pour les raisons suivantes : – Les propositions de dotation en effectifs ont été soumises en septembre 2011 et approuvées en décembre 2011, ce qui a laissé moins de sept mois à la Mission pour mettre en œuvre le processus de recrutement et d'intégration du nouveau personnel. – En raison du transfert de personnel de la MINUS, il a fallu, pour la plupart des services relevant des composantes principales redéfinir des emplois et publier de nouveaux avis de vacance de postes, ce qui a davantage retardé davantage le recrutement et l'intégration. – Le défaut de qualifications et de compétences professionnelles dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national

<p>Formation de 800 agents recrutés sur le plan national dans les domaines suivants : gestion des dossiers et des données, secrétariat, protocole, relations publiques, mécanique, maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, métallurgie et climatisation</p>	<p>au Soudan du Sud a rendu difficile la sélection de candidats qualifiés, ce qui a pesé sur le taux de vacances dans cette catégorie.</p>
<p>Installations et infrastructure</p>	<p>700 Agents recrutés sur le plan national ont été formés à la gestion, à l'administration, à l'encadrement, ainsi qu'à d'autres aspects techniques et à des questions de fond. Parmi le personnel recruté sur le plan national, 400 fonctionnaires ont suivi des programmes de formation certifiante dispensée par des institutions régionales renommées, notamment l'Université de Makerere et l'Ugandan Management Institute.</p> <p>Les autres programmes lancés ou en cours concernent notamment la gestion des ressources humaines, l'informatique, les relations internationales et la gestion financière. Les nouveaux fonctionnaires recrutés sur le plan national ont également bénéficié de stages de formation professionnelle dans les domaines du génie et des transports; 300 d'entre eux ont été formés dans les domaines de la maçonnerie, de la menuiserie, de l'électricité, de la ferronnerie et de la climatisation.</p>
<p>Construction de bureaux et de logements destinés au personnel des services organiques au quartier général à Djouba</p>	<p>Oui 95 % du personnel a bénéficié de logements fournis par l'ONU sur le site de la MINUSS à Tomping. Des bureaux étaient disponibles pour l'ensemble du personnel de la MINUSS travaillant au quartier général.</p>
<p>Construction et entretien du quartier général à Djouba et des installations de la Mission dans les capitales des 10 États</p>	<p>Oui 100 % des constructions prévues ont été réalisés. L'entretien du quartier général et des installations dans les capitales d'État a été effectué comme prévu.</p>
<p>Modernisation des 19 bases d'appui de comté</p>	<p>13 Bases d'appui de comté ont été modernisées et rénovées. Le retard des travaux de modernisation des 6 bases restantes tient à l'indisponibilité du matériel lourd, à la longue saison des pluies et aux conditions de sécurité dans l'État de Jongleï.</p>
<p>Exploitation et entretien du matériel appartenant à l'ONU : 14 stations de traitement des eaux, 42 puits et 38 stations de traitement des eaux usées, dans l'ensemble de la Mission et 389 groupes électrogènes appartenant à l'ONU (Djouba 158, Wau 95, Malakal 88 et 48 dans les bases d'appui de comté)</p>	<p>Oui La Mission a exploité et entretenu les 14 stations de traitement des eaux, 42 puits, 38 stations de traitement des eaux usées et 398 groupes électrogènes prévus.</p>

Remise en état et entretien de 11 aérodromes et 30 aires de pose d'hélicoptère

Non La Mission a entretenu 8 aérodromes et 24 aires de pose d'hélicoptère.

Le nombre de sites remis en état ou entretenus est inférieur aux prévisions en raison de l'utilisation des ressources pour d'autres projets prioritaires liés aux conditions de sécurité dans les États de Jongleï et d'Unité.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 3 078 véhicules appartenant à l'ONU, dont 15 véhicules blindés, et de 2 255 véhicules appartenant aux contingents dans 10 ateliers installés dans 10 endroits différents

2 463 Véhicules appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus (dont 9 véhicules blindés, remorques et accessoires) dans 10 ateliers, utilisés dans 10 capitales d'État et 13 bases d'appui de comté dans l'ensemble de la zone de la Mission; 19 véhicules sont en attente de comptabilisation en pertes et 319 véhicules en transit. Les contingents ont exploité et entretenu 1 294 véhicules leur appartenant dans 10 ateliers installés dans 10 capitales d'État.

2 255 Véhicules appartenant aux contingents (associés à l'ancienne MINUS) ont été exploités et entretenus par la MINUSS.

Fourniture de 5,9 millions de litres de carburant et de lubrifiant aux véhicules appartenant à l'ONU et aux contingents

2,7 millions De litres de diesel, d'huile et de lubrifiants ont été fournis pour les véhicules appartenant à l'ONU et aux contingents.

La consommation de carburant est inférieure aux prévisions parce que le matériel lourd n'a pas été exploité en raison du retard enregistré dans la construction des bases d'appui de comté.

Transport aérien

Exploitation et entretien de 9 avions et de 23 hélicoptères, dont 7 aéronefs de type militaire

Exploitation et entretien d'une moyenne de :

8 Avions

18 Hélicoptères

Le nombre d'avions inférieur aux prévisions s'explique par le fait que la Mission n'a pas été en mesure de mettre en état ou déterminer la construction de tous les aérodromes prévus.

Le nombre d'hélicoptères plus important que prévu s'explique par les imprévus liés à la crise dans l'État de Jongleï.

Fourniture de 21 900 heures de vol (8 700 heures réparties entre les avions et 13 200 heures réparties entre les hélicoptères)

20 577 Heures de vol au total, dont 5 372 d'avion et 15 205 d'hélicoptère.

Fourniture de 20,7 millions de litres de carburant et de lubrifiant pour les opérations aériennes 14,6 millions Litres de carburant, d'huile et de lubrifiant ont été fournis à la MINUSS pour ses opérations aériennes.

La consommation de carburant inférieure aux prévisions s'explique par le retard enregistré dans la construction des bases d'appui de comté, qui a conduit à réduire l'utilisation d'appareils grands consommateurs de carburant.

Communication

Prise en charge et maintenance de 30 liaisons hertziennes et de 44 terminaux VSAT

Prise en charge et maintenance de :

45 Liaisons hertziennes et

23 Terminaux VSAT

Le nombre de terminaux VSAT est inférieur aux prévisions en raison du retard pris dans la construction des bases d'appui de comté. Les terminaux VSAT manquants devaient être installés dans les bases d'appui de comté.

Prise en charge et maintenance de 58 répéteurs VHF, 78 stations de base HF et radios mobiles et 39 centraux téléphoniques

Prise en charge et maintenance de :

41 Répéteurs VHF

79 Stations de base HF et

29 Centraux téléphoniques

Le nombre de répéteurs VHF est inférieur aux prévisions en raison du retard pris dans la construction des bases d'appui de comté. Les répéteurs et centraux manquants devaient être installés dans les bases d'appui de comté.

Mise en œuvre d'un projet Tetra à Malakal, Wau et Djouba

Oui Le matériel nécessaire pour la première phase du déploiement a été acquis, et l'étude préalable et les préparatifs des systèmes de déploiement ont été menés à bien. La mise en œuvre tardive tient au retard enregistré dans l'acquisition du matériel.

Technologies de l'information

Prise en charge et maintenance de 126 serveurs, 3 188 ordinateurs de bureau, 1 763 ordinateurs portables, 337 imprimantes et 110 expéditeurs numériques dans 39 sites

Prise en charge et maintenance de :

63 Serveurs

1 531 Ordinateurs de bureau

879 Ordinateurs portables

139 Imprimantes et

54 Expéditeurs numériques

Prise en charge et maintenance de 38 réseaux locaux et réseaux longue distance desservant 3 288 utilisateurs dans 38 sites

Santé

Exploitation et entretien de 11 unités médicales de niveau I appartenant à l'ONU, dont 1 au Centre de services régional, de 12 unités médicales de niveau I appartenant aux contingents et de 3 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents

Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire par la route ou par air pour tous les sites de la Mission, notamment vers 7 hôpitaux de niveau IV (1 à Nairobi, 3 au Caire et 3 à Entebbe), et d'un dispositif d'évacuation sanitaire aérienne en dehors de la zone de la Mission

Établissement de manuels de renforcement des capacités, de modules de formation et de supports d'information, d'éducation et de communication

Promotion de stratégies de lutte contre le VIH/sida et de sensibilisation à ces questions auprès de l'ensemble du personnel de la Mission, poursuite du programme de sensibilisation aux questions relatives au VIH/sida destiné à l'ensemble du personnel de la Mission, et gestion des services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels pour le VIH/sida offerts au personnel de la Mission

Le déploiement d'un nombre de serveurs inférieur aux prévisions tient au disque actuellement utilisé pour les serveurs virtuels de la MINUSS.

Prise en charge et maintenance de :

- 35 Réseaux locaux et
 - 44 Réseaux longue distance
- pour 3 424 utilisateurs.

Oui Exploitation et entretien de 11 unités médicales de niveau I appartenant à l'ONU (traitements et soins médicaux fournis à un total de 10 877 patients)

Exploitation et entretien de 3 hôpitaux de niveau II (2 977 patients)

Oui Maintenance des dispositifs d'évacuation sanitaire par la route ou par air pour tous les sites de la Mission, notamment évacuation vers des établissements médicaux de niveau IV, avec un total de 44 évacuations sanitaires à l'intérieur de la zone de la Mission et 27 vers l'extérieur

Oui Établissement de manuels de renforcement des capacités et de supports d'éducation et d'information; et formation de 300 membres du personnel de la MINUSS à la fonction d'éducateur de pairs.

Oui Sensibilisation de 87 % du personnel de la MINUSS à la question du VIH/sida. 202 600 préservatifs pour homme et 10 000 préservatifs pour femme ont été acquis et distribués dans le cadre de la campagne de promotion des rapports sexuels sans risque.

123 membres du personnel de maintien de la paix ont reçu une formation leur permettant de sensibiliser leurs pairs à la question du VIH/sida et 34 d'entre eux ont été agréés conseillers dans le domaine du VIH/sida.

Des services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels sont continuellement proposés au personnel de la MINUSS et d'autres organismes des Nations Unies; Ces services ont ainsi touché 7 000 personnes.

Sécurité

Services de sécurité 24 heures sur 24 dans l'ensemble de la zone de la Mission	Oui	Des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à Djouba (Tompson et Maison des Nations Unies) ainsi que dans les 10 capitales d'État et 19 bases d'appui de comté.
Protection rapprochée 24 heures sur 24 offerte aux dirigeants de la Mission et aux personnalités en visite	Non	Aucune protection rapprochée n'est assurée au sein de la MINUSS.
Conseils concernant les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et évaluation de 100 domiciles	Oui	91 évaluations des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et 76 évaluations des normes minimales de sécurité opérationnelle effectuées
Organisation de 433 séances de sensibilisation aux questions relatives à la sécurité et aux plans d'action en cas de crise à l'intention de tous les membres du personnel de la Mission	Oui	505 séances d'information sur la sécurité ont été organisées pour le nouveau personnel de l'ensemble de la Mission; et 741 séances de formation à la sécurité et la sûreté en mission ont été organisées pour la MINUSS et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

41. Pendant l'exercice considéré, le Centre de services régional a continué de fournir des services administratifs et logistiques efficaces et rationnels, principalement à la MINUAD, à la MINUSS, à la MONUSCO et à la FISNUA pour les quatre projets initiaux : contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, administration d'un centre régional de formation et de conférence et d'un centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Le Centre a dû faire face à une demande de services supérieure aux prévisions dans ses quatre projets pilotes, comme il ressort du tableau ci-dessous.

Réalisation escomptée 5.2 : Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.2.1 Réduction du temps nécessaire au contrôle des arrivées et des départs (2009/10 : n.d.; 2010/11 : 12 jours; 2011/12 : 2 jours)	2 jours. L'accueil du nouveau personnel de toute catégorie arrivant au Centre de services régional d'Entebbe aux fins du déploiement vers les différents lieux d'affectation prend 2 jours, sans compter les séances d'orientation et d'information coordonnées par le Centre régional de formation et de conférences et les services médicaux et de sécurité de l'ONU.
---	---

5.2.2 Réduction du temps nécessaire au traitement des demandes d'indemnités pour frais d'études (2009/10 : n.d.; 2010/11 : 5 mois ; 2011/12 : 7 semaines)	Il a fallu 7 semaines en moyenne pour traiter les demandes d'indemnités pour frais d'études : 4 à 6 semaines pendant la saison creuse (janvier à juin) et 8 à 10 semaines pendant la haute saison (juillet à décembre).
5.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel de missions régionales participant aux activités organisées par le Centre de formation et de conférences (2009/10 : n.d.; 2010/11 : 2 000 membres du personnel; 2011/12 : 3 000 membres du personnel)	4 385 participants. Le nombre de participants, plus élevé que prévu, tient en partie à la tenue des séances de formation et d'orientation de la MINUSS à Entebbe.
5.2.4 Augmentation du nombre de vols régionaux coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2009/10 : n.d.; 2010/11 : 50; 2011/12 : 100)	292 vols. Le nombre de vols, supérieur aux prévisions, tient à la résiliation du contrat passé entre la MONUSCO et l'opérateur de l'appareil B-737, à la suite de l'accident survenu à Kinshasa. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a donc augmenté la fréquence des vols régionaux entre Entebbe, Al-Fasher et Nyala.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Contrôle des arrivées et des départs de 400 membres du personnel	2 127	Membres du personnel civil et militaire (847 membres du personnel recrutés sur les plans international et national et Volontaires des Nations Unies et 1 280 observateurs militaires et agents de la Police des Nations Unies). Le nombre de contrôles supérieur aux prévisions tient au fait que tous les départs et arrivées de personnel de la MINUSS et des Volontaires de la MONUSCO ont été traités à Entebbe. En outre, les arrivées du personnel militaire et policier ont également été traitées à Entebbe.
Traitement de 4 500 demandes d'indemnités pour frais d'études	5 575	Demandes d'indemnités pour frais d'études ont été traitées. Le nombre de dossiers supérieur aux prévisions tient au fait qu'un plus grand nombre de membres du personnel avait droit aux indemnités pour frais d'études depuis l'harmonisation des conditions d'emploi.
Organisation de 80 stages de formation et conférences avec la participation de 3 000 membres du personnel des missions régionales	173	Stages de formation et conférences, dont 51 stages d'orientation avec la participation de 4 385 membres du personnel. Le nombre de séances supérieur aux prévisions tient au fait que les stages d'orientation et de formation organisés par la MINUSS se sont déroulés à Entebbe.
100 vols régionaux coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements	292	Vols coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Le

nombre de vols supérieur aux prévisions tient à la résiliation du contrat passé entre la MONUSCO et l'opérateur de l'appareil B-737, à la suite de l'accident survenu à Kinshasa. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a ainsi augmenté la fréquence des vols régionaux entre Entebbe, Al-Fasher et Nyala. En outre, un secteur supplémentaire a été ajouté aux vols régionaux de la MONUSCO.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	5 456,4	9 095,5	(3 639,1)	(66,7)
Contingents	194 574,3	158 940,3	35 634,0	18,3
Police des Nations Unies	15 043,6	22 148,2	(7 104,6)	(47,2)
Unités de police constituées	26 535,7	–	26 535,7	100,0
Total partiel	241 610,0	190 184,0	51 426,0	21,3
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	64 659,3	80 346,7	(15 687,4)	(24,3)
Personnel recruté sur le plan national	22 315,8	16 032,2	6 283,6	28,2
Volontaires des Nations Unies	2 695,4	11 308,1	(8 612,7)	(319,5)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	74 034,0	(74 034,0)	–
Total partiel	89 670,5	181 721,0	(92 050,5)	(102,7)
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	–	1 557,2	(1 557,2)	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	165,0	1 419,1	(1 254,1)	(760,1)
Voyages	1 466,1	3 789,7	(2 323,6)	(158,5)
Installations et infrastructure	120 788,6	105 401,4	15 387,2	12,7
Transports terrestres	58 945,5	17 409,9	41 535,6	70,5
Transports aériens	138 897,7	132 247,7	6 650,0	4,8
Transports maritimes ou fluviaux	–	28,9	(28,9)	–
Communications	33 040,8	20 491,3	12 549,5	38,0
Informatique	12 803,5	11 289,0	1 514,5	11,8
Santé	4 410,5	3 808,8	601,7	13,6
Matériel spécial	2 321,6	1 571,5	750,1	32,3
Fournitures, services et matériels divers	17 129,5	49 175,6	(32 046,1)	(187,1)
Projets à effet rapide	880,3	995,6	(115,3)	(13,1)
Total partiel	390 849,1	349 185,7	41 663,4	10,7
Total brut	722 129,6	721 090,7	1 038,9	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	10 076,8	15 172,7	(5 095,9)	(50,6)
Total net	712 052,8	705 918,0	6 134,8	0,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	722 129,6	721 090,7	1 038,9	0,1

B. Budget du Centre de services régional d'Entebbe

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 321,9	532,4	789,5	59,7
Personnel recruté sur le plan national	85,5	–	85,5	100,0
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–
Total partiel	1 407,4	532,4	875,0	62,2
Dépenses opérationnelles				
Consultants	–	–	–	–
Voyages	10,9	31,0	(20,1)	(184,4)
Installations et infrastructure	1 119,8	231,8	888,0	79,3
Transports terrestres	19,0	25,4	(6,4)	(33,7)
Transports aériens	–	–	–	–
Communications	13,3	8,2	5,1	38,3
Informatique	9,0	21,3	(12,3)	(136,7)
Santé	1,4	15,4	(14,0)	(1 000,0)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériels divers	1,9	20,9	(19,0)	(1 000,0)
Total partiel	1 175,3	354,0	821,3	69,9
Total brut	2 582,7	886,4	1 696,3	65,7
Recettes provenant des contributions du personnel	173,3	54,8	118,5	68,4
Total net	2 409,4	831,6	1 577,8	65,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	2 582,7	886,4	1 696,3	65,7

42. Les effectifs de personnel civil inférieurs aux prévisions s'expliquent principalement par le fait que le taux de vacances a été plus important que prévu pour le Centre de services régional.

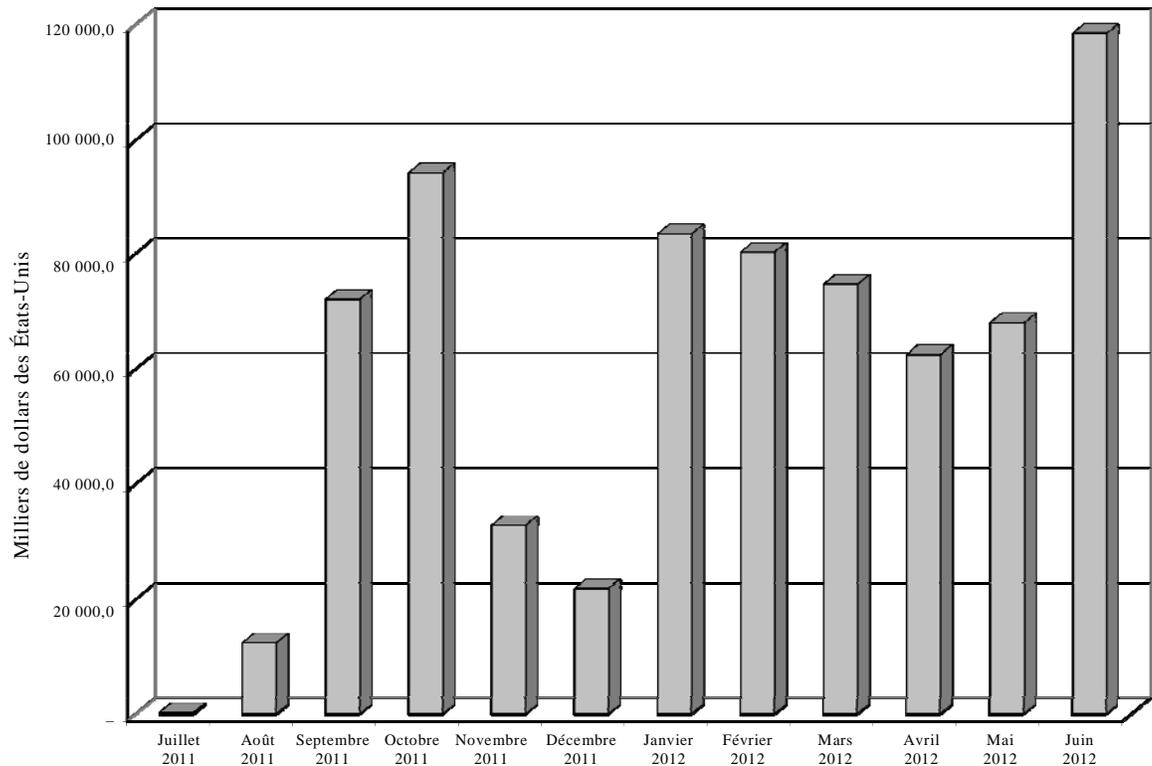
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	241 610,0	(51 155,4)	190 454,6
II. Personnel civil	89 670,5	92 152,3	181 822,8
III. Dépenses opérationnelles	390 849,1	(40 996,9)	349 852,2
Total	722 129,6	–	722 129,6
Pourcentage de réaffectations			12,8

43. Pendant l'exercice considéré, un montant total de 92 152 300 dollars a été réaffecté à la catégorie II (personnel civil), dont 51 155 400 dollars du groupe I (militaires et personnel de police) et 40 996 900 dollars du groupe III (dépenses opérationnelles). La réaffectation de fonds au profit du personnel civil s'est révélée nécessaire dans la mesure où le montant alloué par le plan de financement standard ne suffisait pas pour financer le personnel civil de la MINUSS, qui a été déployé en effectifs supérieurs à ceux prévus dans le plan normalisé. Le montant total des fonds réaffectés pendant l'exercice considéré représente 12,8 % de la totalité des crédits ouverts. La réduction des ressources nécessaires au titre du groupe I (militaires et personnel de police) s'explique principalement par le fait que la majeure partie du matériel appartenant aux contingents était déjà sur place au Soudan du Sud, et la réduction des ressources nécessaires au titre du groupe III (dépenses opérationnelles) par le fait que la Mission a acquis des véhicules, du matériel, des installations et des structures déjà existantes de missions dont le mandat prenait fin.

D. Évolution des dépenses mensuelles



44. Les pics de dépenses aux mois d'octobre 2011 et juin 2012 s'expliquent par le paiement du personnel et du matériel appartenant aux contingents aux pays qui les ont fournis.

E. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	259,6
Recettes diverses ou accessoires	1 053,6
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–
Total	1 313,2

F. Dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	25 401,0
Unités de police constituées	–
Total partiel	25 401,0
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	9 500,9
Communications	4 124,2
Santé	2 818,6
Matériel spécial	1 571,5
Total partiel	18 015,2
Total	43 416,2

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,6	8 juillet 2011	–
Usage opérationnel intensif	3,8	8 juillet 2011	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	8 juillet 2011	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 3,5		

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(3 639,1)	(66,7 %)

45. Le dépassement de crédits tient à ce que le nombre d'observateurs militaires déployés sur le terrain a été plus important que prévu. L'effectif moyen, qui devait être de 120 personnes selon le plan de financement standard, a été de 154 personnes. L'indemnité de subsistance représente 2,9 millions de dollars sur les 3,6 millions de dépassement. Il était prévu, conformément au plan de financement standard, de déployer 120 observateurs militaires en moyenne et de leur octroyer une indemnité de subsistance de 173 dollars par jour pendant les 30 premiers jours puis de

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, font l'objet d'une analyse lorsqu'ils dépassent 5 % ou 100 000 dollars.

116 dollars par jour au-delà. Or, l'effectif déployé a été en moyenne de 154 observateurs militaires recevant une indemnité de subsistance de 188 dollars par jour pendant les 30 premiers jours puis de 136 dollars par jour au-delà, indemnité dont le montant a été réduit dans les cas où le logement était fourni.

	<i>Écart</i>	
Contingents	35 634,0	18,3 %

46. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à ce que, dans le cas de la MINUSS, une grande partie du matériel appartenant aux contingents se trouvait déjà sur place alors que le plan de financement standard prévoyait qu'il faudrait acheminer la totalité de ce matériel dans la zone de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(7 104,6)	(47,2 %)

47. Le dépassement de crédits tient à ce que l'effectif déployé sur le terrain a été plus important que prévu. La Police des Nations Unies déployée dans le cadre de la MINUSS, qui était censée compter 331 policiers en moyenne d'après le plan de financement standard, en a compté 455 dans les faits. L'indemnité de subsistance représente 6,0 millions de dollars sur les 7,1 millions de dépassement. Il était prévu, conformément au plan de financement standard, de déployer 120 policiers en moyenne et de leur octroyer une indemnité de subsistance de 173 dollars par jour pendant les 30 premiers jours, puis de 116 dollars par jour au-delà. Or, l'effectif de la Police des Nations Unies a été en moyenne de 455 personnes recevant une indemnité de subsistance de 188 dollars par jour pendant les 30 premiers jours puis de 136 dollars par jour au-delà, indemnité dont le montant a été réduit dans les cas où le logement était fourni.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	26 535,7	100,0 %

48. Les crédits n'ont pas été utilisés parce qu'aucune unité de police constituée n'a été déployée. En moyenne mensuelle et sur l'année, les ressources allouées conformément au plan de financement standard devaient permettre de financer le déploiement de 681 membres d'unités de police constituées.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(15 687,4)	(24,3 %)

49. Le dépassement de crédits s'explique par le fait que l'effectif du personnel recruté sur le plan international qui a été déployé était supérieur aux prévisions fondées sur le plan de financement standard. L'effectif a été de 735 personnes en moyenne alors qu'il devait être, selon ces prévisions, de 331 personnes. Ce niveau plus élevé que prévu résulte du transfert, entre juillet et décembre 2011, de 733 membres du personnel de la MINUS recrutés sur le plan international.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	6 283,6	28,2 %

50. La sous-utilisation des crédits découle du fait que la Mission n'a pas été en mesure de pourvoir les postes d'agent recruté sur le plan national jusqu'à ce que l'Assemblée générale adopte la résolution 66/243 A, le 24 décembre 2011. C'est pourquoi toutes les personnes recrutées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2011 ont été engagées à titre temporaire pour répondre aux besoins immédiats de la Mission.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	(8 612,7)	(319,5 %)

51. Le dépassement de crédits tient à ce que l'effectif moyen des Volontaires des Nations Unies déployés a été plus important que prévu. Les ressources allouées sur la base du plan de financement standard correspondaient au déploiement d'un effectif moyen de 124 Volontaires. Or, dans les faits, ce sont en moyenne 260 Volontaires des Nations Unies et 16 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national qui ont été déployés.

	Écart	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(74 034,0)	-

52. L'écart s'explique par le fait que le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'était pas prévu dans le plan de financement standard. Étant donné qu'il a fallu attendre le 24 décembre 2011, date de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 66/243 A, pour que la Mission puisse recruter du personnel de cette catégorie, toutes les personnes recrutées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2011 ont été engagées à titre temporaire pour répondre aux besoins immédiats de la Mission.

	Écart	
Personnel fourni par des gouvernements	(1 557,2)	-

53. L'écart constaté vient de ce que, durant l'exercice 2011/12, le personnel de la Mission a compté, en moyenne, 61 membres fournis par des gouvernements alors que le déploiement de cette catégorie de personnel n'était pas prévu dans le plan de financement standard.

	Écart	
Consultants	(1 254,1)	(760,1 %)

54. Les crédits, dont le montant de 169 000 dollars a été calculé conformément au plan de financement standard, ont été dépassés parce que la MINUSS s'est trouvée dans la nécessité de recourir, davantage que prévu, à des consultants à même de s'acquitter de tâches nécessitant des compétences et des connaissances spécialisées.

	Écart	
Voyages	(2 323,6)	(158,5 %)

55. Le dépassement de crédits s'explique par les besoins effectifs en matière de voyages, pour lesquels les montants décaissés ont été de 1,6 million de dollars au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la Mission, 1,3 million de dollars au titre des voyages à l'extérieur de la zone et 0,3 million de dollars au titre de prestations techniques. Le montant des crédits alloués aux voyages à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission – établi conformément au plan de financement standard et compte tenu des crédits alloués à cette rubrique dans l'ensemble des missions de maintien de la paix – a été calculé à partir de l'effectif de la Mission, du nombre de bureaux locaux et de la durée des voyages, ainsi que de la proportion du personnel appelée à se déplacer.

	Écart	
Installations et infrastructures	15 387,2	12,7 %

56. Les économies réalisées tiennent essentiellement au fait que, dans le plan de financement standard, les prévisions ont été faites en partant du principe qu'il n'y avait pas d'installations sur place et qu'il faudrait donc acheter la totalité des structures préfabriquées nécessaires, et qu'il faudrait par ailleurs faire l'acquisition de groupes électrogènes et d'autres biens et équipements essentiels. Or, la MINUSS a hérité d'installations et de matériel laissés par la MINUS.

57. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement à la rubrique des carburants et lubrifiants, dû au prix de ces produits, qui a atteint 1,61 dollar le litre alors qu'il était estimé à 0,85 dollar le litre dans le plan de financement standard, et aux coûts d'exploitation et d'entretien, d'un montant 3,8 millions de dollars, qui ne figuraient pas dans le plan.

	Écart	
Transports terrestres	41 535,6	70,5 %

58. Les économies réalisées s'expliquent principalement par l'acquisition de véhicules et de matériel auprès de missions en cours de liquidation. Dans le plan de financement standard, les crédits à allouer au titre de cette rubrique sont calculés en fonction des effectifs civils et militaires déployés et de la configuration de la Mission.

	Écart	
Transports aériens	6 650,0	4,8 %

59. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au fait que la MINUSS n'a disposé que de 8 avions qui ont totalisé 5 372 heures de vol, alors que les crédits alloués sur la base du plan de financement standard correspondaient à 16 appareils et 9 600 heures de vol dans la zone de la Mission.

60. La sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par un dépassement à la rubrique carburants. En effet, la consommation, estimée à 22 millions de litres de carburant à 0,90 dollar le litre d'après le plan de financement

standard, a été de 14,6 millions de litres à 1,58 dollar le litre en moyenne, ce à quoi il faut ajouter 8,6 millions de dollars de frais de mobilisation et de gestion. La sous-utilisation des crédits est également contrebalancée par l'engagement de dépenses plus importantes que prévu pour la location et l'exploitation d'hélicoptères. Alors que les ressources allouées conformément au plan de financement standard correspondaient à 16 appareils et 10 800 heures de vol, la MINUSS a utilisé, en moyenne, 18 appareils qui ont totalisé 15 205 heures de vol.

	Écart	
Transports maritimes ou fluviaux	(28,9)	–

61. L'écart constaté s'explique par le fait que des dépenses en carburant et assurance responsabilité ont été engagées alors que, dans le plan de financement standard, il n'était pas prévu d'allouer des ressources au titre des transports maritimes ou fluviaux.

	Écart	
Communications	12 549,5	38,0 %

62. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au fait que la MINUSS a acquis auprès de la MINUS du matériel et des infrastructures. Les prévisions figurant dans le plan de financement standard ont été établies compte tenu des investissements nécessaires lors de la phase de démarrage des nouvelles missions, mais la MINUSS n'est pas une nouvelle mission à proprement parler.

63. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par l'engagement de dépenses plus élevées que prévu au titre des services d'appui aux communications, qui devaient permettre de recruter des prestataires internationaux appelés à soutenir, dans le domaine des communications, l'exécution de tâches essentielles à l'échelon des capitales d'État et des bases d'appui de comté.

	Écart	
Informatique	1 514,5	11,8 %

64. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au fait que la MINUSS a acquis du matériel et des infrastructures informatiques auprès de la MINUS. Les prévisions figurant dans le plan de financement standard ont été établies compte tenu des investissements nécessaires lors de la phase de démarrage des nouvelles missions, mais la MINUSS n'est pas une nouvelle mission à proprement parler. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par l'engagement de dépenses plus élevées que prévu au titre des services informatiques, qui devaient permettre de recruter des prestataires internationaux appelés à soutenir l'exécution de tâches informatiques essentielles à l'échelon des capitales d'État et des bases d'appui de comté.

	Écart	
Santé	601,7	13,6 %

65. Les économies réalisées tiennent principalement au fait que la MINUSS a acquis du matériel médical qui appartenait précédemment à la MINUS, tandis que les prévisions du plan de financement standard tablaient sur la mise en place d'une nouvelle mission et la réalisation d'investissements initiaux en équipement. Ces économies s'expliquent aussi par le fait que les évacuations sanitaires aériennes ont été moins nombreuses que prévu (1 évacuation a été réalisée au cours de l'exercice, alors qu'il en était prévu 3 par mois), et par une diminution des évacuations vers des centres situés à l'extérieur de la zone de la Mission, la plupart des patients ayant pu être traités dans des unités médicales de niveau II.

66. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée par le coût du soutien sanitaire autonome qui, à 52 dollars par jour, a été supérieur aux prévisions établies conformément au plan de financement standard, d'après lesquelles il devait être de 25 dollars par jour.

	Écart	
Matériel spécial	750,1	32,3 %

67. La sous-utilisation des crédits s'explique par la différence entre la configuration des troupes déployées et les hypothèses sur lesquelles repose le plan de financement standard, ainsi que par le fait qu'aucun matériel spécial n'a été acheté au cours de l'exercice.

	Écart	
Fournitures, services et matériel divers	(32 046,1)	(187,1 %)

68. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le coût des activités de détection et d'élimination des mines menées par le Service de la lutte antimines pour assurer la sécurité des civils et des véhicules de l'ONU lors de leurs déplacements. Or, ces activités n'étaient pas prévues dans le plan de financement standard.

	Écart	
Projets à effet rapide	(115,3)	(13,1 %)

69. Le dépassement de crédits résulte principalement des dépenses engagées par la MINUSS pour les besoins de 10 projets menés en partenariat avec l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Dans le plan de financement standard, le montant des ressources à allouer aux projets à effet rapide est calculé sur la base du montant moyen des dépenses effectuées à ce titre pour les nouvelles opérations, à hauteur de 0,15 % du budget total de la mission, le plafond étant fixé à 900 000 dollars.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

70. En ce qui concerne le financement de la Mission, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, soit 1 038 900 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2012, soit 1 313 200 dollars répartis entre des intérêts créditeurs (259 600 dollars) et des recettes diverses ou accessoires (1 053 600 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

(A/66/718/Add.17)

Demandes

La MINUSS prenant le relais de la Mission des Nations Unies au Soudan, il ne s'agit pas à proprement parler d'une mission en phase de démarrage, vu son mandat, sa taille, sa structure décentralisée et ses dépenses opérationnelles uniques, aspect dont il faudra tenir compte eu égard à l'examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'applicabilité du plan de financement normalisé dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de la MINUSS pour l'exercice 2011/12 (par. 11).

Mesures prises

Une place importante a été accordée à la notion de souplesse dans la conception du plan de financement standard. Dans le rapport où il définit ce plan (voir A/65/696, par. 43), le Secrétaire général indique que, grâce à cette souplesse, le plan répond aux besoins financiers de missions telles que la MINUSS. Celle-ci a hérité de contingents, de personnel civil et d'infrastructures. Pendant l'exercice 2011/12, les coûts de personnel ont été nettement supérieurs aux prévisions du plan de financement, le taux de vacance ayant été bien moins important qu'il ne l'est au démarrage des missions entièrement nouvelles. Corrélativement, les coûts relatifs à la mise en place d'infrastructures (logement, bureaux, aérodromes, etc.) ont été nettement inférieurs aux prévisions du plan de financement standard, qui avait été conçu pour répondre aux besoins d'une mission entièrement nouvelle, dont il fallait acquérir la totalité des infrastructures.

Le montant initial du crédit ouvert pour les besoins de la Mission était conforme au plan de financement standard. Le comité directeur chargé de la gestion des ressources de la MINUSS devait ensuite réaffecter les fonds en fonction des besoins opérationnels.

Pour évaluer l'efficacité du plan, il convient de déterminer s'il a permis à la Mission de disposer de moyens suffisants. À cet égard, la MINUSS affiche,

Le Comité consultatif prend note de l'arrangement proposé par le Secrétaire général, tendant à confier à des Volontaires des Nations Unies la responsabilité de la coordination d'ensemble des activités opérationnelles des bases d'appui de comté. Le Comité demande à la

Mission d'examiner cet arrangement, pour s'assurer qu'il permet un contrôle et une responsabilisation aussi satisfaisants que dans les bases d'appui de comté placées sous la responsabilité du personnel des Nations Unies, et d'en rendre compte dans le rapport d'exécution 2011/12 (par. 28).

pour l'exécution de son budget, un taux de 99 % pour 2011/12, ce qui est exceptionnel pour une opération en phase de démarrage. Le plan de financement standard a donc constitué un outil pratique et transparent, qui a favorisé une approbation accélérée du budget par les États Membres, ainsi que l'obtention d'un taux d'exécution du budget de près de 100 % et le déploiement dynamique de la Mission.

La MINUSS est une mission décentralisée qui compte 10 bureaux d'État et, en principe, 28 bases d'appui de comté dont les activités sont dirigées, dans chaque État, par un coordonnateur d'État. Au niveau de chaque État, le Coordonnateur d'État assure la coordination

d'ensemble et aussi la supervision et le contrôle, par l'intermédiaire d'un responsable administratif. Au niveau des bases d'appui de comté, le Coordonnateur d'État et le responsable administratif sont donc responsables au premier chef du contrôle et de l'exécution. Les membres du personnel des services chargés d'activités de fond (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), qui sont rattachés aux bases d'appui de comté, relèvent par ailleurs, au niveau des États, de différentes sections (Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix, Division des affaires civiles et Division des droits de l'homme), ce qui favorise une exécution cohérente du mandat à l'échelon des comtés.